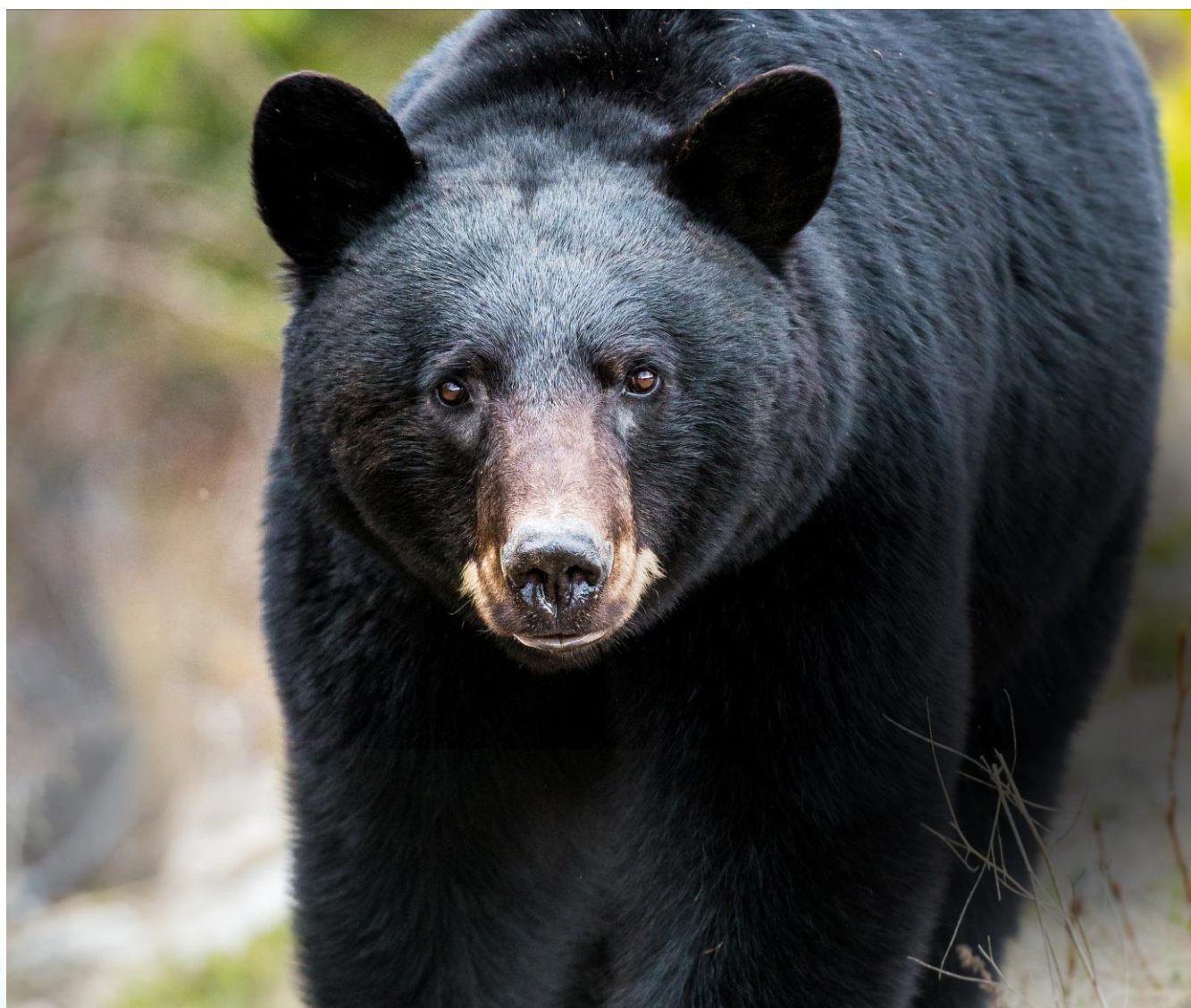


Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027



BÉDARD, K. (2023). *Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027*, Direction de l'expertise sur la faune terrestre, l'herpétofaune et l'avifaune, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Québec, 37 p.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-95480-4

ISBN (PDF) : 978-2-550-95481-1

Mission et mandats du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Mission

Protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

Mandats

Les principaux mandats du Ministère consistent à :

- Élaborer et mettre en œuvre, après leur adoption, des politiques, des stratégies, des programmes, des projets de loi et de règlement, visant ses champs de compétence;
- Produire et diffuser de l'information pertinente ou d'intérêt dans chacun de ses domaines d'activité, au bénéfice des citoyens;
- Assumer le leadership gouvernemental et la coordination dans la transition climatique et énergétique du Québec;
- Coordonner la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'Administration¹;
- Protéger les écosystèmes et la biodiversité du territoire québécois, notamment par le développement d'un réseau d'aires protégées de même que par la sauvegarde des espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables et de leurs habitats;
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois et encadrer leur gestion;
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie du secteur faunique et gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- Réaliser l'évaluation environnementale de projets majeurs et l'évaluation stratégique d'enjeux environnementaux;
- Vérifier l'acceptabilité environnementale des demandes d'autorisation, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur, et, le cas échéant, voir à la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant;
- Veiller au respect de la législation environnementale, par la vérification de la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement, et, le cas échéant, par la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation, par des inspections et des enquêtes et par des recours administratifs;
- Assurer la conformité et la pérennité des activités fauniques ainsi que la protection de la biodiversité en faisant respecter les lois et règlements via des activités de surveillance et des enquêtes conduisant notamment à des constats d'infraction, à des perquisitions et au démantèlement de réseaux de braconnage;

¹ Le terme *Administration* est défini dans le texte de la [Loi sur le développement durable \(chapitre D-8.1.1\), article 3.](#)

- Voir à l'éducation de la population et à sa sensibilisation aux différents enjeux relatifs à ses champs de compétence;
- Exploiter les barrages publics qui lui sont confiés et assurer leur fonctionnalité, leur sécurité et leur pérennité;
- Accroître la sécurité des barrages du Québec afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages;
- Assurer le développement des relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.

Le Ministère offre également d'autres services, dont l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le traitement des plaintes, SOS Braconnage – Urgence faune sauvage et Urgence-Environnement.

Afin d'assurer le financement de certaines activités, le Ministère assume la gestion de quatre fonds spéciaux : le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques, le Fonds d'électrification et de changements climatiques et le Fonds des ressources naturelles – volet conservation et mise en valeur de la faune.

Table des matières

Mission et mandats du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.....	I
Table des matières.....	III
Liste des figures	IV
Liste des tableaux.....	V
Équipe de rédaction.....	VI
Introduction.....	1
Processus d'élaboration du plan de gestion	2
Profil historique et actuel	5
Profil historique de l'espèce	5
Gestion actuelle des populations d'ours noirs	8
Quelques faits saillants liés à la gestion de l'ours... ..	14
Enjeu 1 : Habitat de l'ours noir	15
Maintenir les connaissances à jour	15
Enjeu 2 : Populations d'ours noirs à l'équilibre	17
Suivre les tendances des populations d'ours noirs avec des indicateurs performants	17
Enjeu 3 : Cohabitation avec l'ours noir	20
Viser une meilleure coexistence entre l'ours noir et la collectivité	20
Enjeu 4 : Gestion par la récolte sportive.....	22
Assurer une mise en valeur optimale par des mesures de gestion adaptées	22
Enjeu 5 : Cheptel en santé	25
Conclusion	26
Littérature citée.....	27
Autres sources d'information liées à l'ours noir	30
Annexe 1. Organismes qui se sont prononcés au cours des consultations sur le Plan de gestion de l'ours noir 2020-2027.....	31
Annexe 2. Succès de chasse à l'ours noir à l'échelle provinciale.....	34
Annexe 3. Moyenne quinquennale (2015-2019) du prélèvement d'ours noir par zone de chasse	35
Annexe 4. Calendrier des périodes de chasse	36
Annexe 5. Périodes de piégeage à l'ours noir selon les unités de gestion des animaux à fourrure.....	37

Liste des figures

Figure 1. Aire de répartition de l'ours noir au Québec.	1
Figure 2. Récolte historique d'ours noirs, par la chasse et le piégeage, au Québec.....	5
Figure 3. Potentiel de récolte supplémentaire à l'aube du deuxième plan de gestion de l'ours noir.	7
Figure 4. Récolte provinciale d'ours noir par la chasse et le piégeage et vente de permis de chasse.	8
Figure 5. Évolution des indicateurs d'exploitation de l'ours noir de 1985 à 2019, à l'échelle provinciale.	9
Figure 6. Évolution des indicateurs de productivité de l'ours noir de 1985 à 2017, à l'échelle provinciale.	10
Figure 7. Répartition de la récolte totale d'ours noirs au Québec en 2019.	11
Figure 8. Récolte totale d'ours noirs (chasse et piégeage) par saison.	11
Figure 9. Sites d'inventaire des populations d'ours noirs de 2012 à 2015.	12
Figure 10. Taux d'exploitation visés par la chasse et le piégeage selon les différentes zones de chasse.	12
Figure 11. Coupe transversale d'une prémolaire d'ours noir présentant les anneaux de croissance.	17
Figure 12. Nombre de dents d'ours noirs prélevées au fil du temps à l'échelle provinciale.	18
Figure 13. Évolution du nombre d'interventions et de signalements d'ours importuns de 2000 à 2019 selon les données de la Protection de la faune du Québec.	20
Figure 14. Potentiel de récolte en fonction des zones de chasse pour le Plan de gestion de l'ours noir 2020-2027.	22
Figure 15. Limite de prise annuelle à la chasse.	23
Figure 16. Limite de prise annuelle au piégeage.....	23

Liste des tableaux

Tableau 1. Enjeux, orientations et objectifs du Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027.	3
Tableau 2. Résultats des inventaires de populations d'ours noirs selon la méthode de capture-marquage-recapture dans les quatre principaux domaines bioclimatiques du Québec, de 2012 à 2015.	12
Tableau 3. Densités et populations d'ours noirs estimées par zone de chasse, selon un exercice de modélisation intégrant divers facteurs dont les résultats des inventaires réalisés de 2012 à 2015, la qualité de l'habitat et la densité de la récolte.	13
Tableau 4. Nombre d'ours noirs visités en tanière de l'hiver 2016 à l'hiver 2020 dans les divers domaines bioclimatiques couverts par l'étude*	16

Équipe de rédaction

Cet ouvrage a été préparé par :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs

Direction de l'expertise sur la faune terrestre, l'herpétofaune et l'avifaune
Sous-ministériat adjoint à la biodiversité, à la faune et aux parcs

Directions régionales de la gestion de la faune
Sous-ministériat adjoint aux autorisations environnementales et aux opérations régionales

Direction générale et directions régionales de la protection de la faune
Sous-ministériat adjoint au contrôle environnemental, à la protection de la faune et à la sécurité des
barrages

Rédaction :

Kathleen Bédard, biologiste

Collaborateurs :

Catherine Ayotte, biologiste, M. Sc.

Yannick Bilodeau, biologiste

Édith Cadieux, biologiste, Ph. D.

Martin Dorais, biologiste

André Dumont, biologiste, Ph. D.

Jean-François Dumont, biologiste

Christian Dussault, biologiste, Ph. D.

Claude Dussault, biologiste, M. Sc.

Anaïs Gasse, biologiste, M. Sc.

Sandra Heppell, biologiste

Jasmin Larouche, directeur régional de la
protection de la faune

Sophie Massé, biologiste, M. Sc.

Lisyanne Metthé, biologiste, candidate M. Sc.

Jérôme Plourde, biologiste, M. Sc.

Vincent Rainville, biologiste, Ph. D.

Élise Roussel-Garneau, biologiste

Sarah Sherman-Quirion, technicienne de la faune

Guillaume Szor, biologiste, M. Sc.

Caroline Trudeau, biologiste, M. Sc.

Remerciements également à tous les partenaires fauniques et à toutes les communautés autochtones
qui se sont impliqués dans le processus d'élaboration de ce plan de gestion.

Introduction

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion sont l'occasion de faire le point sur la situation d'une espèce. Elles permettent de redéfinir, au besoin, les actions pour assurer la gestion la plus optimale possible des espèces et de leurs habitats et favoriser leur mise en valeur, au bénéfice des Québécois. Les plans de gestion précisent les objectifs en matière de gestion faunique, déterminent les enjeux relatifs à l'espèce et proposent des actions ainsi que des modalités d'exploitation adaptées aux réalités des régions du Québec.

En Amérique du Nord, l'ours noir (*Ursus americanus*) est une espèce relativement abondante et qui exploite une grande diversité d'habitats (Onorato et coll., 2004; Unger et coll., 2013). Habitant historiquement l'ensemble du continent, l'ours noir se trouve aujourd'hui dans les forêts de 32 États américains ainsi que dans toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Au Québec, l'espèce est établie sur presque tout le territoire (Figure 1), mais son abondance varie selon les différentes régions et la qualité de l'habitat disponible. Cette espèce peut être mise en valeur tant par la chasse que par le piégeage, étant donné son double statut de gros gibier et d'animal à fourrure. Sa conservation et sa mise en valeur sont encadrées par des plans de gestion depuis 1998 (Lamontagne et coll., 1999; Lamontagne et coll., 2006).



Figure 1. Aire de répartition de l'ours noir au Québec.

Ce troisième plan de gestion de l'ours noir s'inscrit dans la continuité des plans précédents. Il a été développé en tenant compte des réalités actuelles, notamment de l'augmentation du nombre d'ours noirs dans certaines régions ainsi que des enjeux de cohabitation de l'espèce avec les citoyens. Les réflexions ont aussi été guidées par la volonté d'offrir des produits de chasse et de piégeage attrayants ainsi que de simplifier la réglementation pour les utilisateurs. Tout en respectant le potentiel de récolte, les possibilités pour les chasseurs et les piégeurs sont élargies, favorisant du même coup les retombées économiques régionales.

Le plan de gestion vise également à favoriser la conservation et la mise en valeur de l'ours noir ainsi qu'à améliorer la cohabitation entre l'espèce et l'humain dans une perspective de gestion optimale des populations. Enfin, le plan prévoit aussi des actions visant à parfaire les connaissances sur l'espèce et ainsi permettre au Québec de bonifier sa gestion. Certaines de ces actions ont été mises en place, dès 2020, afin d'adapter les modalités d'exploitation par la chasse et le piégeage. D'autres seront réalisées en cours de plan, notamment en poursuivant l'acquisition de connaissances sur l'espèce, en modernisant le système de suivi des populations et en améliorant les aspects de cohabitation.

Ce document dresse le profil historique et actuel de l'état de la situation des populations d'ours noirs de même que les processus qui encadrent la gestion de l'espèce au Québec. Il présente également les grands enjeux associés à la saine gestion des populations pour les prochaines années ainsi que les objectifs poursuivis par le plan de gestion et les actions concrètes à mettre en œuvre pour les atteindre.

Processus d'élaboration du plan de gestion

L'élaboration d'un plan de gestion se fait en collaboration avec divers intervenants concernés par la gestion de l'espèce tant à l'échelle provinciale que régionale. Un cycle de gestion comprend plusieurs phases et prévoit de nombreux échanges avec les communautés autochtones, les partenaires fauniques membres de la Table nationale de la faune ainsi que des tables régionales de la faune et d'autres intervenants du milieu, au besoin. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs tient compte des avis formulés à chaque étape pour adapter les actions proposées, le cas échéant. Ce plan de gestion a été élaboré et mis en œuvre en suivant cinq phases précises.

Phase 1 : Réalisation du profil de la ressource et des clientèles de chasseurs et de piégeurs

De 2014 à 2016, le Ministère a dressé un état de la situation des populations d'ours noirs dans les différentes régions du Québec grâce aux données à sa disposition, notamment : les indicateurs de productivité et d'exploitation des populations basés sur la récolte d'ours noirs (chasse et piégeage) et la récolte des pièces anatomiques, de même que l'évolution de la vente des permis de chasse. Des modélisations mathématiques réalisées à partir de données d'inventaires ont également permis d'estimer l'abondance des populations.

En 2014, le Ministère a aussi commandé un sondage afin de caractériser la pratique actuelle de la chasse et du piégeage pour compléter le profil des clientèles (SOM, 2015). Un questionnaire a également été adressé à des chasseurs d'autres gros gibiers et à des piégeurs d'autres espèces pour sonder leur intérêt envers la chasse à l'ours noir ou son piégeage.

Phase 2 : Désignation des enjeux



À l'automne 2016, le Ministère a rencontré les partenaires de la Table nationale de la faune afin de présenter les grands enjeux et orientations définis pour gérer l'espèce, ainsi que les objectifs à atteindre au cours des prochaines années pour aborder ceux-ci ([Tableau 1](#)). Cette phase a été entérinée par l'ensemble des partenaires et des intervenants de la Table nationale de la faune.

Phase 3 : Définition des modalités de gestion requises

Afin de répondre aux objectifs établis, le Ministère a développé une série d'actions à réaliser à court et moyen terme. Des propositions de modifications ont aussi été suggérées relativement aux modalités de gestion de l'ours noir, et ce, après analyse des mesures déjà en place au Québec et des pratiques en vigueur dans les États et les provinces du nord-est de l'Amérique du Nord.

Au début de 2017, le Ministère a présenté les actions proposées aux partenaires de la Table nationale de la faune et des tables régionales de la faune ainsi qu'aux communautés autochtones. Plusieurs d'entre elles ont été retenues, mais puisque les actions relatives aux modalités de gestion ne faisaient pas l'unanimité, il a été convenu de reporter la suite des travaux. Le Ministère a profité de cette pause pour poursuivre sa réflexion et mettre à profit l'ensemble des données en sa possession pour mettre à jour le profil de la ressource et des enjeux actuels.

Tableau 1. Enjeux, orientations et objectifs du Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027.

Enjeux	Orientations	Objectifs
Habitat	Maintenir à jour les connaissances.	Poursuivre l'acquisition des connaissances relatives à l'habitat de l'ours noir et à son utilisation du territoire ainsi que les maintenir à jour.
Populations à l'équilibre	Suivre les tendances des populations d'ours noirs avec des indicateurs performants.	Mettre en œuvre un système de suivi rigoureux des populations d'ours noirs :
		• consolider la collecte de dents;
		• consolider la déclaration volontaire;
		• mettre à jour les paramètres démographiques;
		• développer une approche d'inventaire de l'ours noir à l'échelle provinciale.
		Définir des objectifs de population et de récolte d'ours noirs par zone de chasse.
Cohabitation	Viser une meilleure coexistence entre l'ours noir et la collectivité.	Favoriser la mise en place de mesures minimisant les inconvénients liés à la présence d'ours noirs :
		• développer des outils visant la prévention et la sensibilisation;
		• baliser la pratique de l'activité de nourrissage aux fins d'observations.
Gestion par la récolte sportive	Assurer une mise en valeur optimale par des mesures de gestion adaptées.	Développer des modalités d'exploitation efficaces en considérant l'ours noir comme une ressource renouvelable de grande valeur :
		• prioriser la récolte à la chasse et au piégeage le printemps;
		• lorsque permise, synchroniser la chasse d'automne avec celle aux cervidés;
		• favoriser le partage équitable de la ressource entre la chasse et le piégeage.
		Consolider et développer l'intérêt des utilisateurs.
Cheptel en santé	Prévenir, surveiller et contrôler les maladies pouvant nuire aux populations d'ours noirs et qui pourraient être transmises à l'humain.	Poursuivre la sensibilisation liée aux effets de la trichinellose (parasite <i>Trichinella</i> sp.) pour l'humain et maintenir une surveillance des nouvelles maladies qui pourraient infecter le cheptel.

Phase 4 : Consultations nationales et régionales

Les travaux du plan de gestion de l'ours noir ont repris en 2019. Les grands enjeux, les orientations et les objectifs définis en 2017 ont été maintenus, mais certaines actions liées aux modalités de gestion proposées ont été ajustées, notamment en raison de l'évolution des connaissances. Le Ministère a présenté ces actions aux partenaires de la Table nationale de la faune au printemps 2019 et leurs commentaires ont été pris en considération. Des consultations officielles ont ensuite été menées auprès des communautés autochtones, de l'ensemble des tables régionales de la faune et des membres de la Table nationale de la faune afin de recueillir, électroniquement et confidentiellement, leurs avis et leurs commentaires sur les actions proposées ([annexe 1](#)).

En incluant les actions retenues dans le cadre des premières démarches effectuées en 2017, le Ministère a proposé une quinzaine d'actions du plan de gestion en consultation. La grande majorité des partenaires a adhéré à chacune des actions proposées dont la plupart ont été acceptées sans modifications. Des changements ont toutefois été apportés à deux actions afin de mieux répondre aux préoccupations soulevées durant les consultations.

Phase 5 : Mise en œuvre et suivi du plan de gestion

Le résultat de l'ensemble des travaux a été déposé et approuvé par les autorités du Ministère, puis des modifications réglementaires ont été effectuées afin de mettre en œuvre les nouvelles modalités de chasse et de piégeage. En décembre 2019, le nouveau plan de gestion a été annoncé et plusieurs outils de communication ont été utilisés afin de faire connaître et d'expliquer à la clientèle les nouvelles modalités d'exploitation de l'ours noir entrées en vigueur au printemps 2020, notamment des [communications sur la page Web du Ministère](#) et Facebook, ainsi qu'un [dépliant](#) et un [document synthèse](#) destinés à tous les citoyens. Plusieurs partenaires ont contribué à la diffusion de ces outils.

Le Ministère évaluera l'état des populations et de la récolte, notamment grâce aux indicateurs de suivi, et fera le point annuellement sur les actions réalisées et l'efficacité des mesures de gestion mises en place. De plus, après quelques années d'application, lorsque les données de suivi seront suffisantes pour tirer des conclusions robustes, les modalités pourront être adaptées, si nécessaire, dans le but d'atteindre les objectifs. Des modifications aux modalités de gestion pourront être apportées en tout temps si des problèmes majeurs sont décelés, comme une situation mettant en péril la conservation de l'espèce.

Profil historique et actuel

Profil historique de l'espèce

L'ours noir a un historique bien particulier au Québec. Au début de la colonisation, il était prisé pour la qualité de sa fourrure ainsi que pour sa venaison. Cependant, au fil du temps, certains citoyens en sont venus à craindre sa présence et à s'inquiéter de la sécurité de leur bétail et de leurs biens. Au même titre que le loup, l'ours a été relégué au rang de « vermine » et des primes ont même déjà été versées à ceux qui mettaient à mort une de ces bêtes (Lamontagne et coll., 2006).

En raison de son statut d'animal à fourrure, le piégeage de cette espèce a été maintenu au fil du temps dans le but de commercialiser sa fourrure. Les perceptions ont évolué et un permis de chasse donnant droit à deux ours par chasseur a été instauré dans les années 1970. Cependant, ce n'est qu'au début des années 1980 que l'ours a été considéré comme une ressource importante et que le statut légal de gros gibier lui a été attribué, en plus de son statut d'animal à fourrure. Sa gestion a été adaptée en conséquence. Ainsi, le suivi de la récolte a officiellement débuté, notamment par l'enregistrement obligatoire de toute mortalité d'ours, qu'elle soit occasionnée par la chasse, par le piégeage, par un accident, ou encore d'une cause naturelle.

Jusqu'au milieu des années 1990, la récolte de l'espèce a fortement augmenté (Figure 2). L'ours noir était alors exploité dans toutes les zones de chasse pendant deux saisons distinctes, le printemps et l'automne, et il n'y avait aucune limite de prise au piégeage. Le développement de la chasse sur appâts a permis d'augmenter le succès de prélèvement et le contexte lucratif de la vésicule biliaire et du marché de la fourrure a contribué à la hausse du prélèvement de l'espèce.

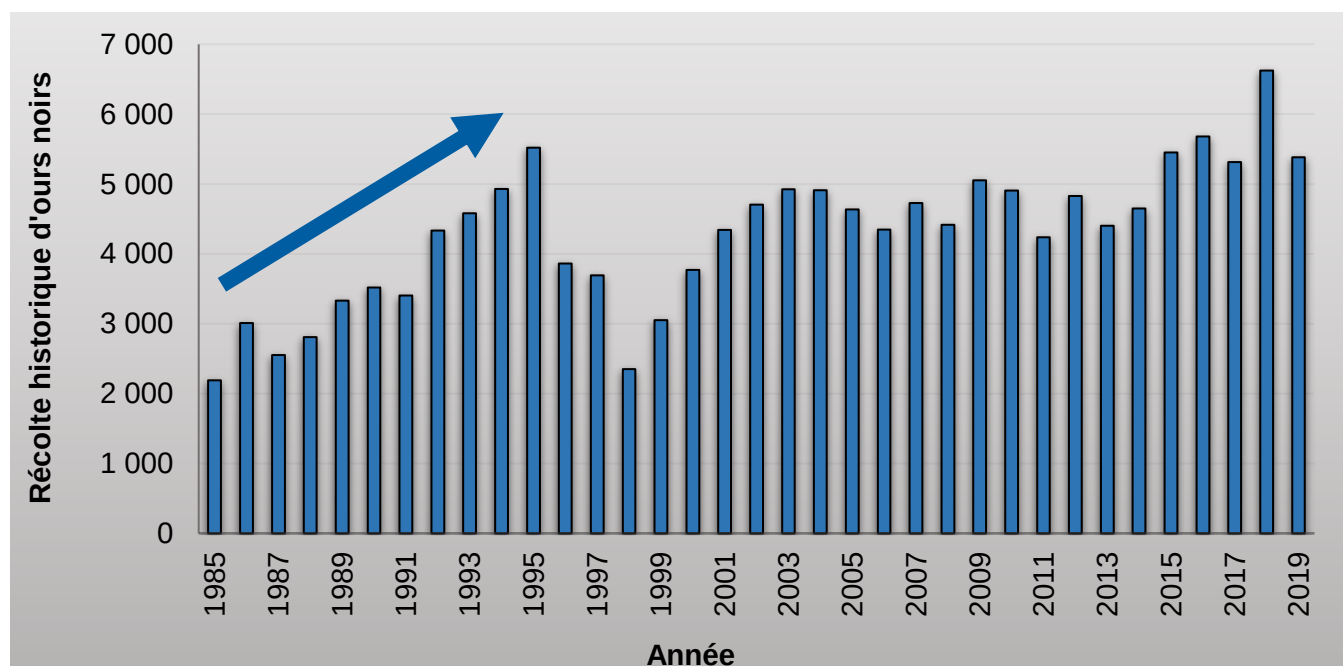


Figure 2. Récolte historique d'ours noirs, par la chasse et le piégeage, au Québec.

L'ours noir est une espèce moins productive que les autres gros gibiers. La maturité sexuelle est tardive chez les femelles qui donnent habituellement naissance tous les deux ans à une portée de deux ou trois oursons, en hiver, dans la tanière. Bien que sevrés au bout de quelques mois, les petits resteront avec leur mère pendant un an et demi (Bunnell et Tait, 1981; Leblanc et Samson, 2006). Le succès reproducteur des femelles est grandement lié à la quantité d'énergie qu'elles peuvent accumuler en cours d'année et, conséquemment, à l'accès à des ressources alimentaires de qualité (Elowe et Dodge, 1989; Coy et Garshelis, 1992; Rogers, 1987; Jolicoeur et coll., 2006). Sans un apport calorique suffisant, elles n'arriveront pas à mener leur portée à terme (Samson et Huot, 1995). La disponibilité de nourriture constitue donc l'un des principaux facteurs pouvant influencer l'évolution des populations. Considérant la faible productivité des femelles et les variations annuelles liées à la disponibilité des ressources, l'espèce peut être sensible à la surexploitation (Lamontagne et coll., 2006), notamment durant les années de pénurie d'aliments de sources naturelles.



Avec la hausse des prélèvements observée au milieu des années 1990, les gestionnaires ont commencé à craindre une surexploitation de l'espèce. Le Québec disposait alors de peu de connaissances relatives aux populations d'ours noirs, mais les indicateurs d'exploitation suggéraient tout de même une hausse inquiétante de la proportion de femelles et de jeunes individus au sein de la récolte. C'est ainsi que des réflexions ont été amorcées en vue d'empêcher une éventuelle chute des populations d'ours noirs.

1^{er} Plan de gestion (1998-2002)

Les simulations de populations estimaient l'abondance de l'ours dans la province à 60 000 individus et les données disponibles, à cette période, montraient que l'exploitation de l'ours noir s'était intensifiée depuis 1984 (Jolicoeur, 1997). Le niveau de prélèvement atteignait alors le potentiel disponible. Dans ce contexte, le premier plan de gestion de l'ours noir, élaboré et mis en œuvre en 1998, avait pour objectifs de stabiliser les populations et de ralentir la croissance du prélèvement (Lamontagne et coll., 1999). La saison de chasse printanière, propre à l'ours noir, a été priorisée pour favoriser la mise en valeur de l'espèce et la saison de chasse automnale a été abolie dans l'ensemble des zones de chasse. La limite de prise a été abaissée à un ours par chasseur et une limite de deux ours par piégeur a été instaurée. Enfin, la chasse à l'ours noir à l'aide de chiens courants, de même que la possession et la vente de vésicules biliaires ont été interdites.

Ces restrictions ont permis de freiner la baisse des populations d'ours noirs dans la majorité des régions. Après une baisse marquée de la récolte de 1995 à 1998 ([Figure 2](#)), le prélèvement a graduellement augmenté de nouveau, tandis que les indicateurs d'exploitation, tels que le pourcentage de mâles adultes dans la récolte, se sont rétablis au-dessus des seuils visés (seuils visés pour le pourcentage de mâles adultes : 65 %; voir [Figure 5](#)).

Initialement prévu pour 4 ans, le premier plan de gestion a été appliqué jusqu'en 2006 (11 ans). À ce moment, l'état des populations a été réévalué et l'abondance de l'ours noir au Québec a été estimée à 70 000 individus. Selon Lamontagne et coll. (2006), cette hausse pouvait s'expliquer par divers facteurs tels qu'une augmentation des habitats propices à la suite des grandes coupes forestières, mais aussi par la réaction de la population à une plus faible pression de prélèvement. Le niveau de récolte, d'environ 5 000 ours annuellement, semblait être une cible adéquate à ne pas dépasser par crainte de surexploitation, puisque les indicateurs d'exploitation et de productivité se rapprochaient des seuls visés (Figure 5 et Figure 6). Le niveau d'exploitation n'était cependant pas le même d'une zone de chasse à l'autre, dépassant le potentiel dans certaines et étant largement en dessous de celui-ci ailleurs. De plus, de malheureux événements impliquant l'ours noir sont survenus au début des années 2000. En effet, trois rencontres entre l'ours et l'humain se sont soldées par des attaques mortelles. Le deuxième plan de gestion de l'ours noir a donc été élaboré dans un contexte de populations d'ours en légère croissance, mais aussi de tolérance sociale légèrement plus faible en raison des récentes attaques.

2^e Plan de gestion (2006-2013)

Mis en œuvre en 2006, ce plan avait pour principaux objectifs de considérer l'ours comme une ressource renouvelable de grande valeur, d'adopter une ouverture prudente quant à sa gestion en développant des possibilités de récolte supplémentaire, et ce, tout en maintenant les populations à un niveau biologiquement et socialement acceptable. Ce plan visait aussi à minimiser les inconvénients liés à la présence d'ours. Des modifications ont notamment été apportées aux limites de prise au piégeage et des saisons automnales de chasse ont été instaurées dans quelques zones où les populations pouvaient supporter un prélèvement supplémentaire (Figure 3).

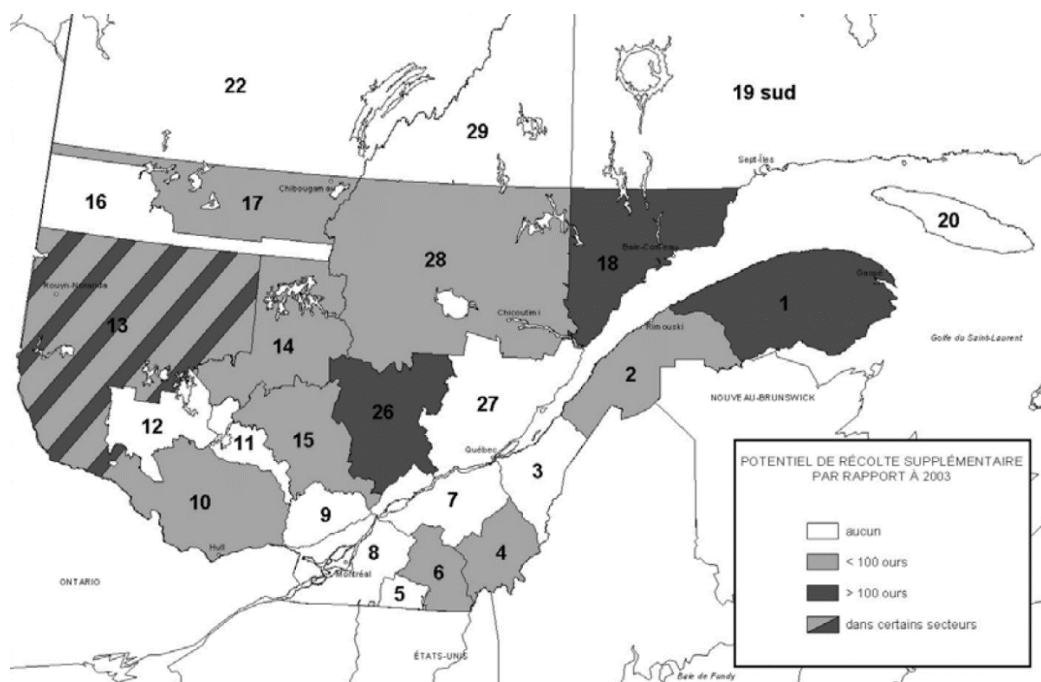


Figure 3. Potentiel de récolte supplémentaire à l'aube du deuxième plan de gestion de l'ours noir.

Au cours de ce plan de gestion, l'ensemble des indicateurs sont demeurés stables permettant même d'ouvrir une saison de chasse automnale dans quelques zones supplémentaires au bilan de mi-parcours.

Initialement prévu pour 8 ans, ce plan a été reconduit jusqu'en 2018 (12 ans), et ce, en attente des résultats d'importants travaux sur l'espèce amorcés en 2012 qui permettraient de recueillir de nouvelles données et connaissances sur l'espèce.

Gestion actuelle des populations d'ours noirs

Depuis 2006, le contexte entourant les populations d'ours noirs et leur exploitation a passablement évolué. L'espèce demeure principalement prélevée par la chasse dans une proportion moyenne de 85 % de la récolte annuelle, *versus* 15 % par le piégeage et, bien que la récolte soit demeurée relativement stable de 2006 à 2013, la popularité de l'activité s'est mise à croître à compter de 2014. D'ailleurs, en 2018, près de 18 500 adeptes se sont procuré un permis de chasse. Le nombre total d'ours prélevés a alors atteint un niveau jusque-là inégalé (Figure 4). Le succès de chasse provinciale de 28 %, calculé sur une moyenne quinquennale de 2015 à 2019, demeure constant par rapport à la moyenne des années précédentes (annexe 2).

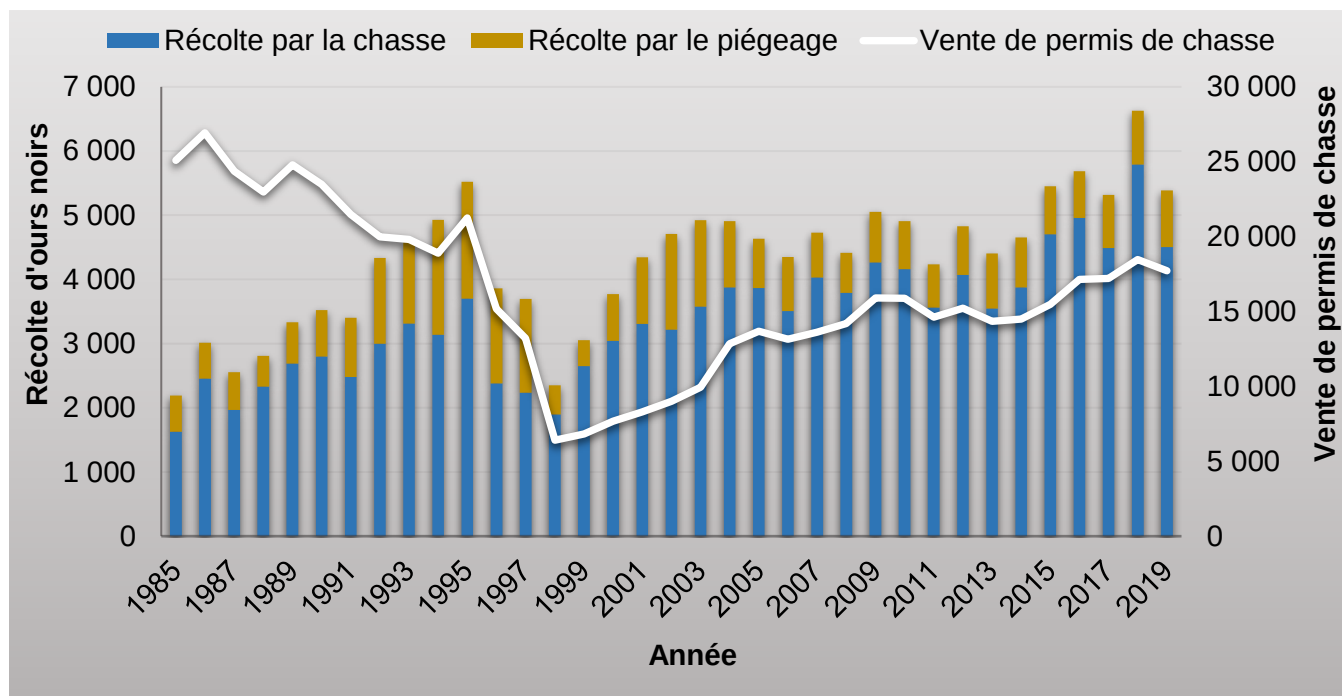


Figure 4. Récolte provinciale d'ours noir par la chasse et le piégeage et vente de permis de chasse.

Malgré la hausse de la récolte, les indicateurs d'exploitation et de productivité sont demeurés à des niveaux jugés acceptables (Figure 5 et Figure 6). En effet, bien qu'il y ait des fluctuations au fil des années, l'ensemble des indicateurs continuent de varier autour des seuils adéquats visés en gestion de l'ours noir. Par exemple, en ce qui a trait aux indicateurs d'exploitation, il est souhaité que les mâles composent près de 65 % de la récolte et que l'âge moyen des mâles et des femelles avoisine six ans. Pour ce qui est des indicateurs de productivité, on devrait recenser près de 200 sous-adultes (0,5 à 3,5 ans) par 100 femelles adultes ($\geq 4,5$ ans) dans la récolte et l'indice de productivité, estimant la force des cohortes produites, devrait varier de 0,4 à 0,6 (Jolicoeur, 1997).

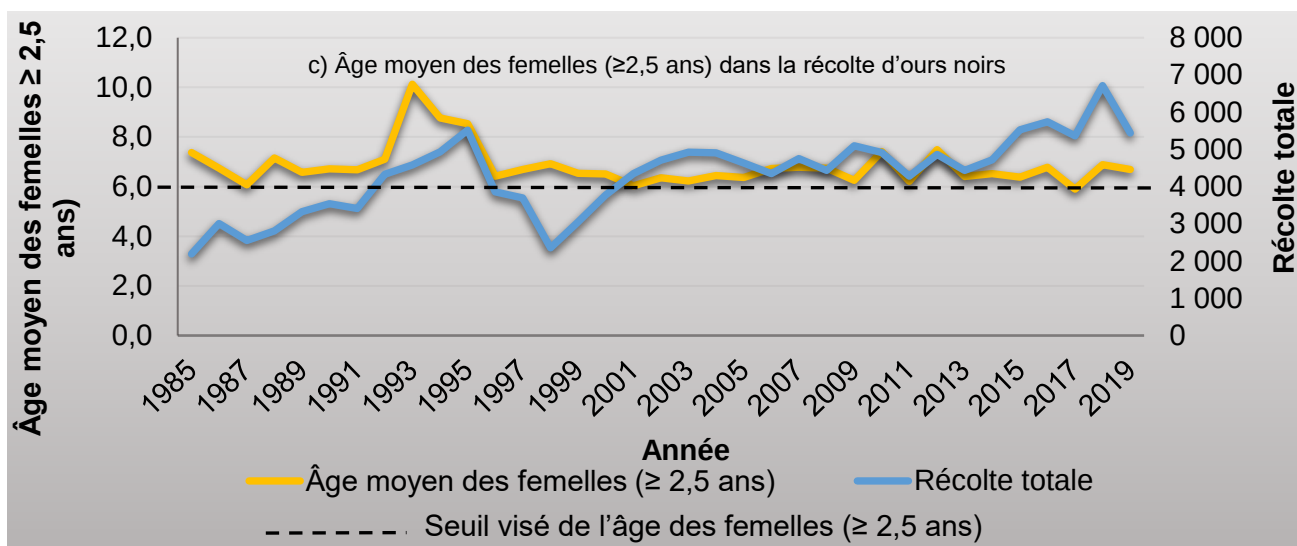
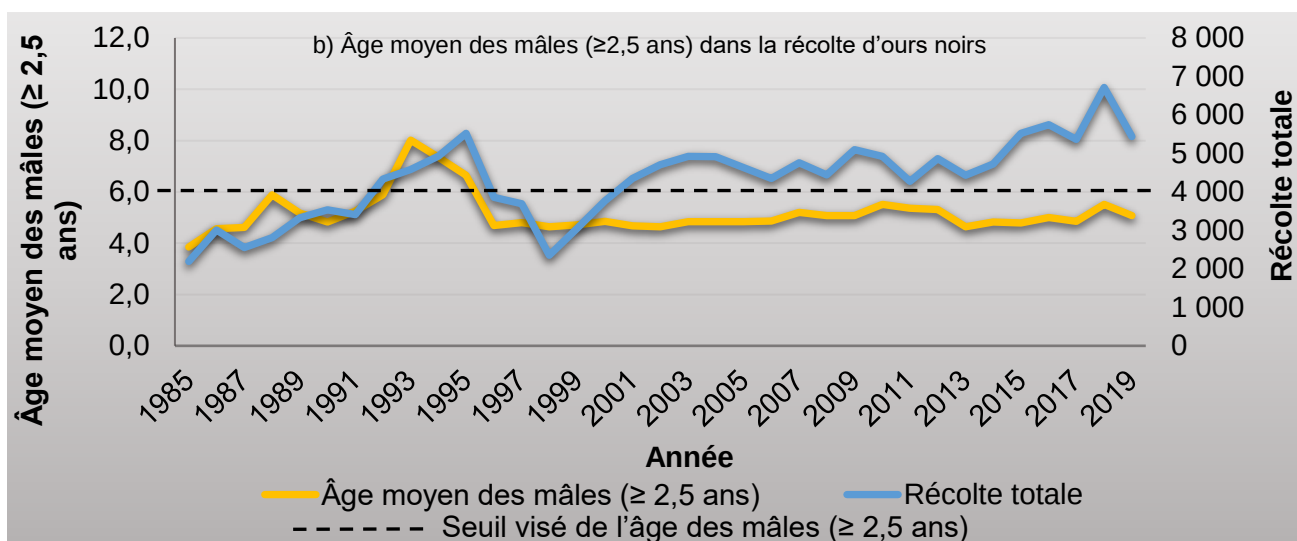
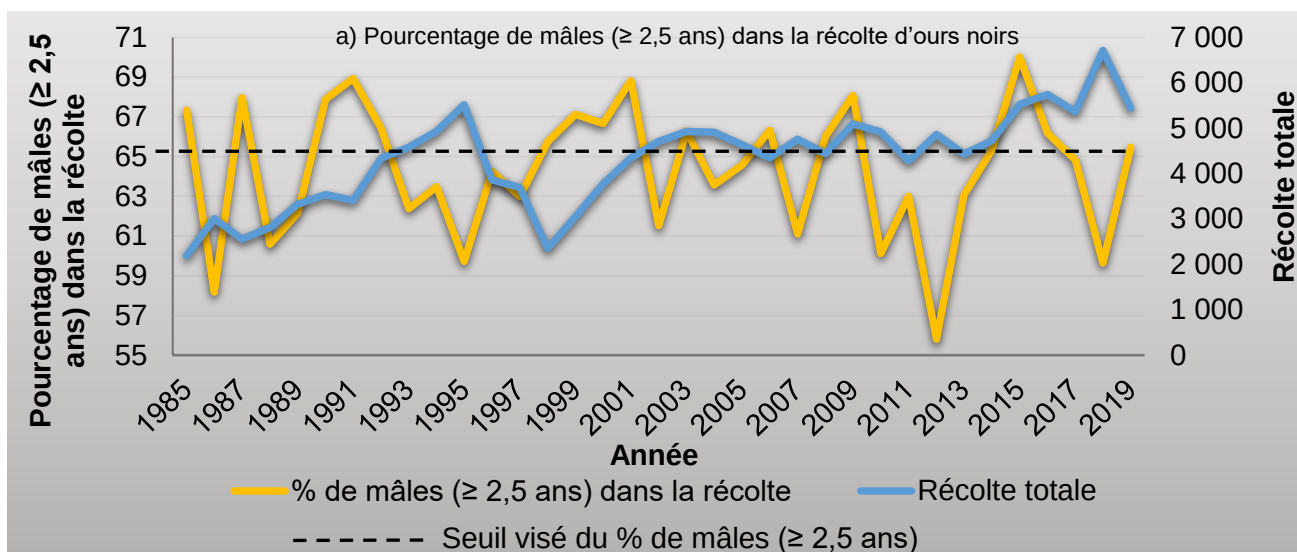


Figure 5. Évolution des indicateurs d'exploitation de l'ours noir de 1985 à 2019, à l'échelle provinciale.

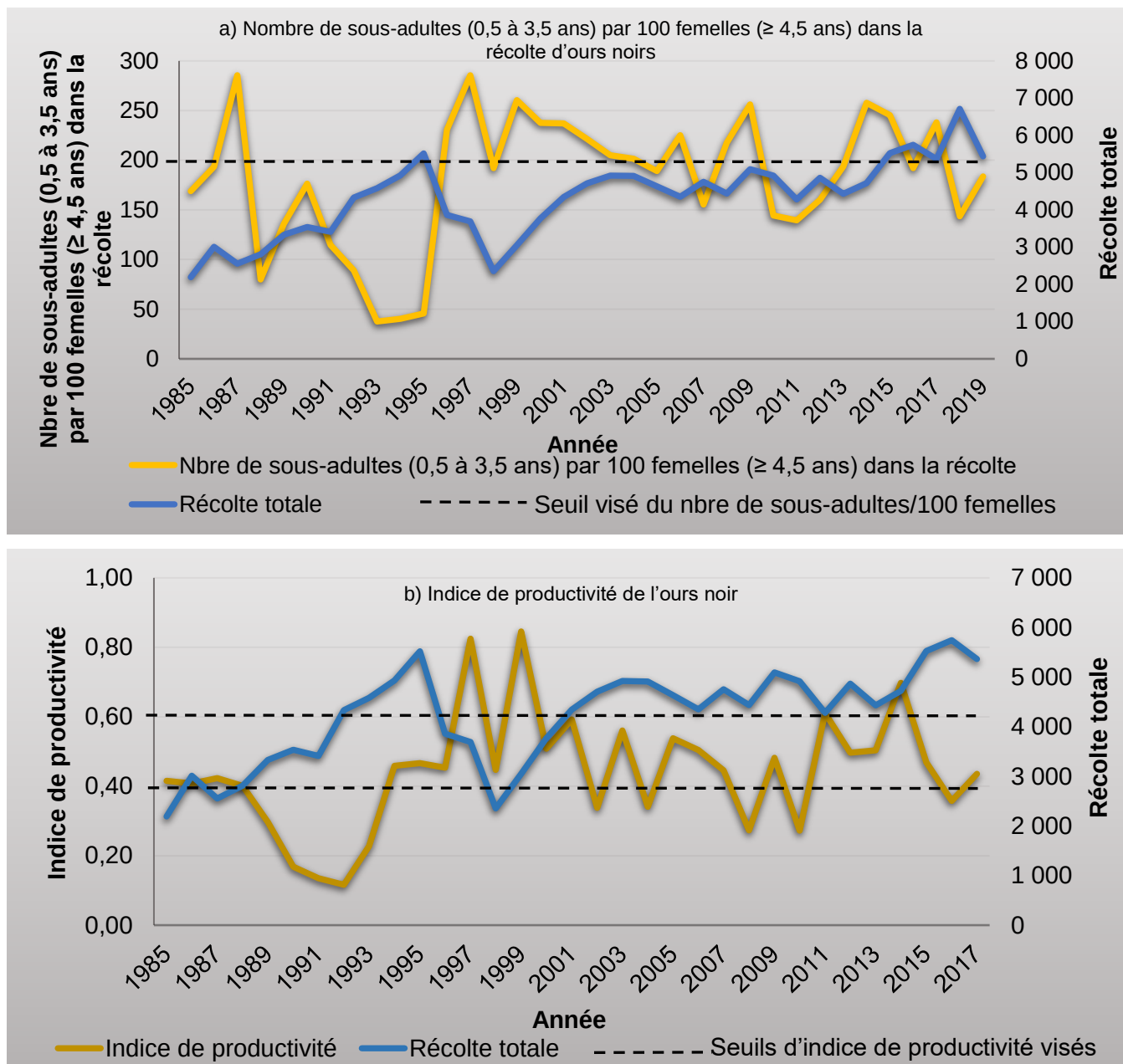


Figure 6. Évolution des indicateurs de productivité de l'ours noir de 1985 à 2017, à l'échelle provinciale.

Pour arriver à calculer l'indice de productivité, on reconstitue partiellement les cohortes produites chaque année en tenant compte des trois années ultérieures. C'est-à-dire que le nombre d'ours dans la récolte d'une année donnée (p. ex., 2014), sera additionné aux 1,5 an de 2015, aux 2,5 ans de 2016 et aux 3,5 ans de 2017. On divise ensuite ce nombre par le total de femelles adultes récoltées de 2014 à 2017 et l'on obtient l'indice de productivité (Jolicoeur, 1997). Il est à noter qu'il est normal d'avoir deux années en moins pour cet indicateur, puisque la prise en compte de données ultérieures est nécessaire dans le calcul.

Quant à la distribution de la récolte, tant à la chasse qu'au piégeage, le prélèvement est réparti sur l'ensemble du territoire québécois, mais il est davantage concentré dans le sud et le centre de la province, là où l'ours est le plus abondant (Figure 7 et annexe 3). De plus, la saison printanière demeure la plus populaire pour les chasseurs et les piégeurs, et ce, malgré un retour graduel des possibilités de

prélèvement dans plusieurs zones de chasse à l'automne (Figure 8). En effet, cette saison avait été abolie lors de la mise en œuvre du premier plan de gestion de l'ours, mais a depuis été rouverte dans certaines zones.

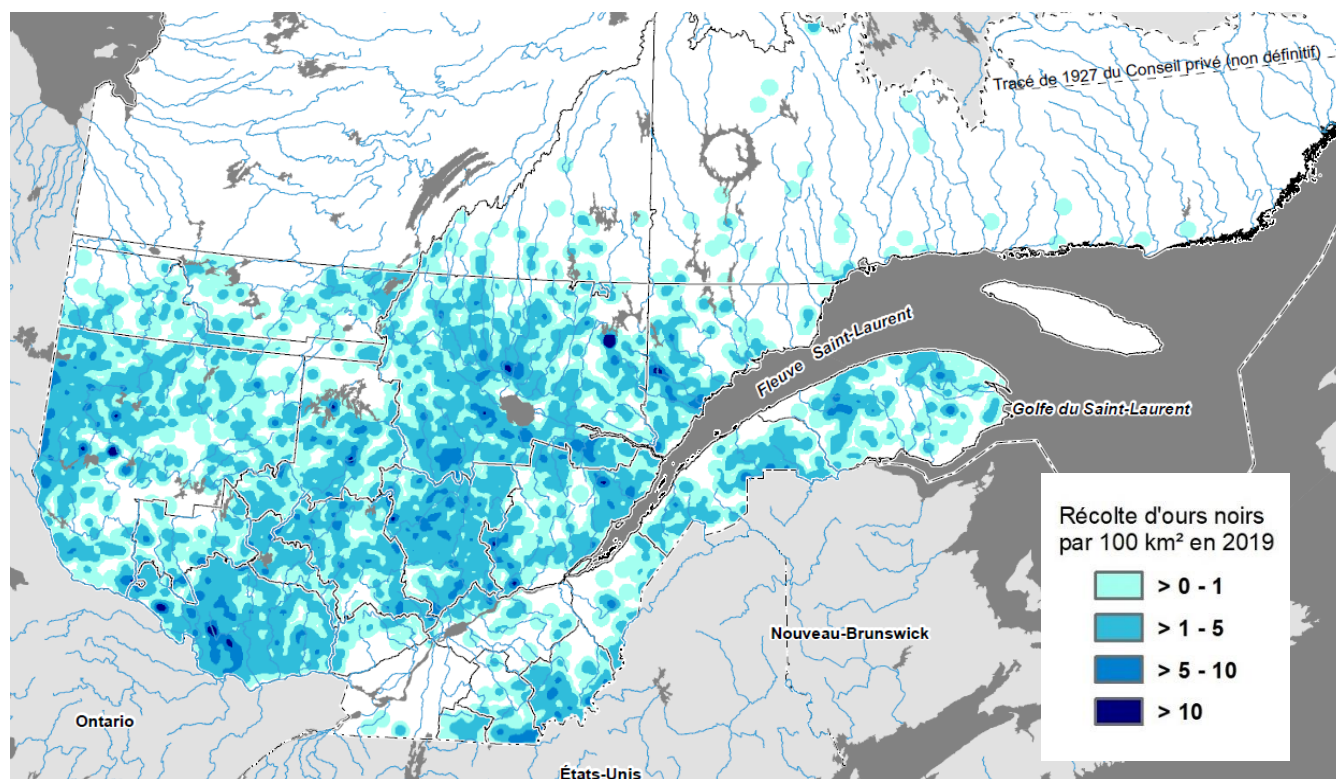


Figure 7. Répartition de la récolte totale d'ours noirs au Québec en 2019.

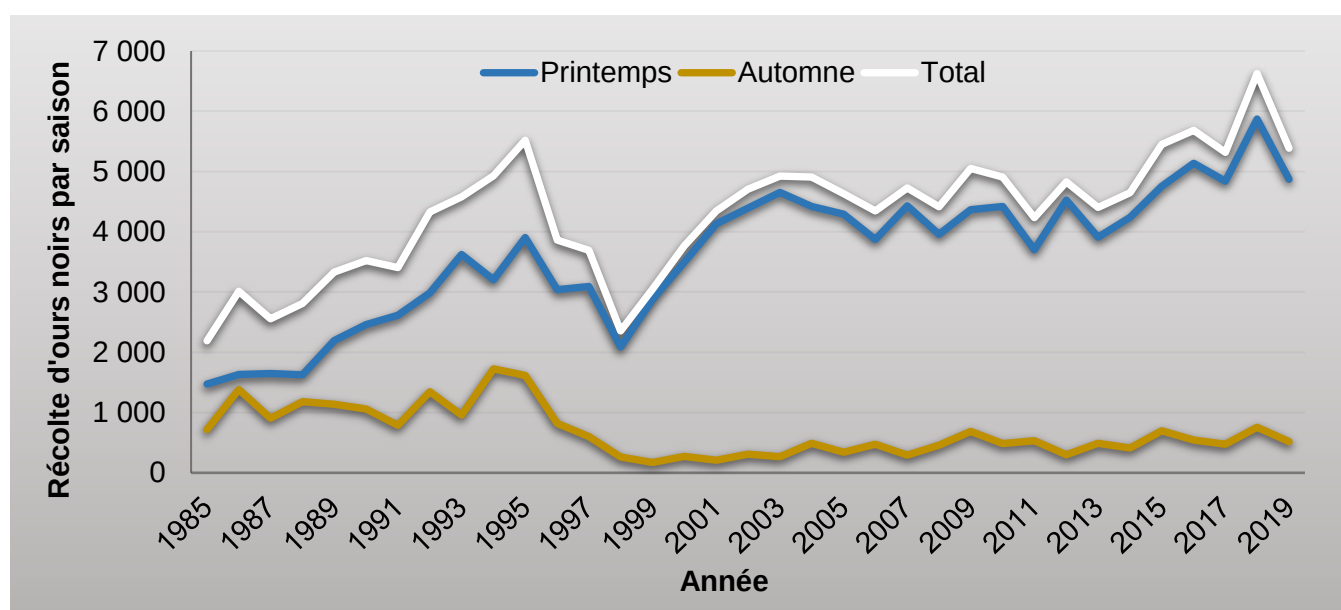


Figure 8. Récolte totale d'ours noirs (chasse et piégeage) par saison.

De 2012 à 2015, le Ministère a aussi réalisé un inventaire des populations d'ours noirs dans des secteurs jugés représentatifs des quatre principaux domaines bioclimatiques du Québec, soit la pessière noire, la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune et l'érablière à bouleau jaune (Figure 9). Ces inventaires ont été réalisés selon une méthode de capture-marquage-recapture (CMR) avec reconnaissance individuelle par génotypage des poils (Dussault et coll., 2014a, 2014b, 2016c, 2017). Il s'agit d'une technique non invasive pour l'animal, offrant une précision

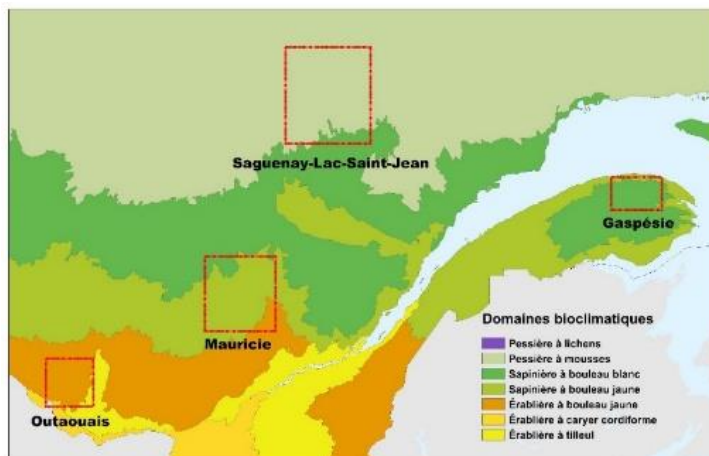


Figure 9. Sites d'inventaire des populations d'ours noirs de 2012 à 2015.

acceptable, tout en permettant de couvrir de grands territoires à coûts abordables. Cette technique a permis d'estimer la densité des populations d'ours dans les quatre secteurs visés (Tableau 2).

Tableau 2. Résultats des inventaires de populations d'ours noirs selon la méthode de capture-marquage-recapture dans les quatre principaux domaines bioclimatiques du Québec, de 2012 à 2015.

Domaine bioclimatique	Année d'inventaire	Nombre d'ours/10 km ²	Intervalle de confiance à 90 %
Pessière	2012	0,51	0,35 à 0,66
Sapinière à bouleau jaune	2013	3,09	2,27 à 3,91
Érablière à bouleau jaune	2014	3,45	2,53 à 4,37
Sapinière à bouleau blanc	2015	1,46	1,23 à 1,69

Cette méthodologie est d'ailleurs l'une des plus répandues pour estimer la taille et la densité des populations d'ours dans le monde (Boulanger et coll., 2002; Romain-Bondi et coll., 2004; Roy et coll., 2007). Ces inventaires visaient notamment à fournir des intrants pour améliorer les estimations de densité d'ours à l'échelle des zones de chasse. Bien qu'ils aient été réalisés dans quatre secteurs spécifiques, les résultats des inventaires, combinés à d'autres facteurs tels que la qualité de l'habitat et la densité de la récolte, ont été utilisés dans un exercice de modélisation pour estimer les densités probables d'ours noirs dans l'ensemble des zones de chasse (Tableau 3). En combinant les estimations de densité aux taux d'exploitation visés par secteur (Figure 10), il est possible d'évaluer les potentiels de récolte acceptables pour assurer une saine gestion de l'espèce. Au Québec, il est suggéré de ne pas dépasser des taux d'exploitation variant de 6 % (dans le nord de la province) à 12 % (dans le sud) afin de préserver la ressource (Lamontagne et coll., 1999). Ces estimations d'abondance s'ajoutent donc à une multitude d'autres variables à la disposition du Ministère pour évaluer l'état des populations d'ours noirs et pour prendre les meilleures décisions possibles pour sa

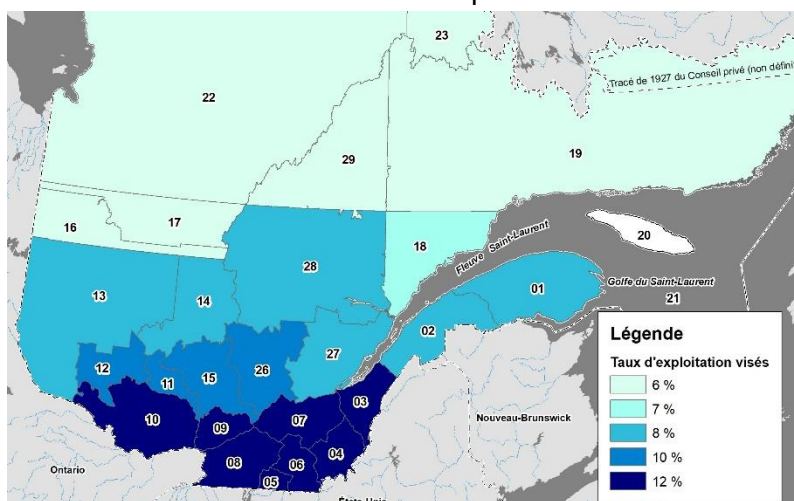


Figure 10. Taux d'exploitation visés par la chasse et le piégeage selon les différentes zones de chasse.

gestion. En raison de sa faible productivité, il convient d'adopter une approche prudente dans la gestion d'une espèce comme l'ours noir. Cette approche doit viser un équilibre entre maintenir les populations à un niveau biologiquement et socialement acceptable et conserver des densités suffisamment intéressantes pour préserver l'intérêt des chasseurs et des piégeurs, favorisant du même coup les retombées économiques engendrées par les activités de chasse et de piégeage.

Tableau 3. Densités et populations d'ours noirs estimées par zone de chasse, selon un exercice de modélisation intégrant divers facteurs dont les résultats des inventaires réalisés de 2012 à 2015, la qualité de l'habitat et la densité de la récolte.

Zone chasse	Densité estimée (n^{bre} d'ours/10 km²)	Superficie d'habitat (km²)	Population d'ours estimée
1	1,90	24 845	4 724
2	1,89	13 055	2 466
3	1,06	6 812	719
4	1,77	6 375	1 129
5	1,56	1 430	223
6	1,33	3 901	517
7	0,96	5 386	515
8	0,33	2 711	90
9	0,96	4 545	438
10	3,64	18 613	6 782
11	3,25	4 175	1 355
12	2,75	9 137	2 516
13	2,08	50 337	10 461
14	1,38	17 961	2 484
15	2,95	13 237	3 902
16	0,51	13 768	697
17	0,36	16 327	595
18	0,93	21 890	2 036
19	0,33	159 371	5 211
22	0,20	286 213	5 724
23-24	0,10	256 785	2 568
26	3,17	16 526	5 235
27	2,05	18 484	3 782
28	1,32	54 437	7 180
29	0,41	33 147	1 359

C'est donc en intégrant les connaissances issues des inventaires, de l'évolution de la récolte et de la clientèle, ainsi que des indicateurs de suivi des populations et de diverses problématiques locales, telle que la présence ponctuelle d'ours importuns dans les milieux urbains et périurbains, que le Ministère a élaboré le Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027. Ce plan propose une quinzaine d'actions visant à répondre aux grands enjeux établis pour gérer l'espèce au fil des prochaines années. La majorité des actions sont entrées en vigueur dès 2020, tandis que les autres seront mises en œuvre au cours des années à venir.

Quelques faits saillants liés à la gestion de l'ours...

- 90 % de la récolte totale d'ours noirs est effectuée lors de la saison printanière.
- 75 % des ours sont récoltés par des chasseurs résidents.
- 75 % des ours sont prélevés en territoire libre par cette même clientèle.
- 85 % des chasseurs pratiquent l'activité dans une seule zone et 90 % des piégeurs dans une seule unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF)¹.
- Les chasseurs et les piégeurs consacrent en moyenne 10 et 20 jours par année à leur activité¹.
- 86 % des chasseurs sont satisfaits de leur expérience globale de chasse, de même que 67 % des piégeurs sont satisfaits de leur expérience globale de piégeage¹.
- 81 % des chasseurs pratiquent la chasse à l'affût avec appâts et 96 % des piégeurs utilisent des installations appâtées¹.
- Les chasseurs et les piégeurs d'ours noir cumulent en moyenne 9 et 12 années d'expérience, respectivement¹.
- Plus de 70 % des chasseurs et près de 50 % des piégeurs consomment la viande d'ours.
- 40 % des chasseurs tannent la peau à des fins personnelles, alors que 60 % des piégeurs vendent la fourrure brute à des commerçants.
- Les activités de chasse et de piégeage ont des retombées économiques importantes, générant annuellement près de 10 millions de dollars de produit intérieur brut (PIB) et de revenus fiscaux².

¹ SOM, 2015.

² Écoressources, 2014.



Enjeu 1 : Habitat de l'ours noir

Maintenir les connaissances à jour

L'ours noir est une espèce dont la productivité est étroitement liée à la disponibilité des ressources alimentaires. C'est pourquoi il consacre autant de temps à l'alimentation, en période active, du printemps à l'automne. Une alimentation riche et variée signifiera une plus grande proportion de femelles qui se reproduiront, un âge à la première reproduction plus précoce, de même qu'un meilleur taux de survie des oursons et des adultes (Elowe et Dodge, 1989; Coy et Garshelis, 1992; Rogers, 1987; Jolicoeur et coll., 2006). Dans un habitat riche en nourriture, l'ours pourra éventuellement acquérir toutes les ressources dont il a besoin pour se nourrir, sur un plus petit territoire, ce qui limitera les dépenses énergétiques liées aux déplacements.

L'alimentation de l'ours noir est très variée. Il se nourrit de plantes herbacées hautement digestibles à la sortie de la tanière, puis à l'été et à l'automne, son régime alimentaire est principalement composé de petits fruits, de noix sauvages (p. ex., glands, faînes, noisettes), de fourmis et de larves d'autres insectes (Desnoyers et Dussault, 2014). Au cours des dernières décennies, l'environnement dans lequel l'ours évolue au Québec a subi d'importants changements, notamment en raison de l'industrie forestière. Les peuplements en régénération, habituellement riches en nourriture pour l'ours noir, sont généralement plus abondants dans les secteurs sous aménagement forestier (Brodeur et coll., 2008). À long terme, les changements climatiques pourraient aussi modifier le comportement des ours noirs. Les hypothèses en cours d'étude suggèrent que les ours pourraient sortir plus tôt de leur tanière au printemps et retarder leur entrée en tanière à l'automne. Si ces hypothèses s'avèrent fondées, les ours pourraient plus facilement accumuler les réserves corporelles nécessaires pour survivre à l'hiver et se reproduire avec succès. Ces changements pourraient influencer positivement la dynamique des populations d'ours noirs. En contrepartie, dans les forêts feuillues du sud du Québec, où le hêtre à grandes feuilles croît, les pratiques sylvicoles pourraient avoir un effet négatif sur l'ours noir. En effet, les faînes du hêtre peuvent constituer une grande partie du régime alimentaire automnal de l'ours noir lorsqu'elles sont disponibles (Samson, 1995). C'est pourquoi les milieux comportant une grande densité de hêtre mature constituent des habitats recherchés par l'espèce (Limoges, 1999). Cependant, plusieurs traitements sylvicoles visent à réduire la proportion de hêtre dans les peuplements de feuillus tolérants afin de favoriser d'autres essences telles que l'érable à sucre (MFFP, 2018). De plus, avec la maladie corticale du hêtre qui gagne du terrain dans les forêts québécoises (MFFP, 2020), l'industrie forestière vise davantage le hêtre afin d'en réduire la surface terrière et de conserver uniquement les arbres en santé (MFFP, 2019).

Afin d'étudier les conséquences potentielles des changements qui surviennent dans l'habitat de l'ours noir, le Ministère conduit depuis 2015 une vaste étude sur la dynamique des populations d'ours noirs dans les mêmes domaines bioclimatiques où ont été réalisés les inventaires de 2012 à 2015, soit la pessière noire, la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune et l'érablière à bouleau jaune (Figure 9). À terme, cette étude pourra se baser sur le suivi télémétrique et la visite en tanière de plusieurs centaines d'ours pour permettre de mesurer la sélection d'habitats, les taux de survie et la productivité des femelles (Tableau 4). Un des volets du projet consiste d'ailleurs à inventorier la nourriture disponible chaque année pour l'ours noir, et ce, dans les mêmes sites. Les données de ces inventaires permettront d'évaluer les variations interannuelles de disponibilité de nourriture, ainsi qu'entre les types

de peuplements forestiers, en fonction des conditions météorologiques. L'influence de la disponibilité de la nourriture sur les dates d'entrée et de sortie des tanières pourra ensuite être évaluée.

En fin de projet, il est également prévu d'évaluer, à l'aide de simulations, l'influence possible des changements climatiques sur la dynamique des populations.

Tableau 4. Nombre d'ours noirs visités en tanière de l'hiver 2016 à l'hiver 2020 dans les divers domaines bioclimatiques couverts par l'étude*.

Domaine bioclimatique	Femelles	Mâles	Total
Pessière à mousse	43	16	59
Sapinière à bouleau blanc	13	8	21
Sapinière à bouleau jaune	72	14	86
Érablière à bouleau jaune	31	16	47
Total	159	54	213

* Le projet se poursuit jusqu'à l'hiver 2023.

Objectif 1.1 Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'habitat de l'ours noir et à son utilisation du territoire.

Action 1.1.1 Analyser les indicateurs de productivité des femelles en fonction des classes d'habitats et des cartes de disponibilité de nourriture dérivées des inventaires de végétation. À terme, si les résultats du projet permettent de lier la survie et la productivité des ours à un ou plusieurs indices de disponibilité de nourriture, il est souhaité de développer un ou plusieurs indicateurs permettant d'adapter la gestion des populations en conséquence, que ce soit à une échelle locale ou sur de plus grandes superficies.



Enjeu 2 : Populations d'ours noirs à l'équilibre

Suivre les tendances des populations d'ours noirs avec des indicateurs performants

Depuis la mise en place des premières mesures de gestion relatives à l'ours noir au Québec, le suivi de l'espèce est principalement effectué à l'aide de divers indicateurs provenant des données de récolte et de la vente de permis. Par exemple, des indicateurs d'exploitation et de productivité sont calculés en se basant sur un échantillon des ours chassés et piégés, pour lesquels il a été possible d'obtenir les dents et d'en faire la lecture d'âge. Des simulations démographiques de populations permettent de compléter l'état de la situation. Ces simulations servent à projeter l'évolution probable d'une population à partir de divers facteurs, dont l'estimation de l'abondance initiale, ainsi que des paramètres de base de la dynamique des populations, tels que les taux de productivité et de survie. Jusqu'à ce jour, les intrants utilisés dans les simulations de populations provenaient de la littérature ainsi que de recherches menées dans le sud-ouest du Québec au début des années 1990.

Considérant les changements qui surviennent dans l'habitat de l'ours noir et en ce qui a trait aux activités de prélèvement, il était essentiel de mettre à jour ces paramètres pour assurer un suivi rigoureux des populations et une gestion optimale de l'espèce.

Objectif 2.1 Mettre en œuvre un système de suivi rigoureux des populations d'ours noirs.

Action 2.1.1 Consolider la collecte de dents d'ours noirs.

Les indicateurs d'exploitation et de productivité utilisés pour le suivi de l'ours noir sont en partie basés sur l'âge des ours prélevés à la chasse et par piégeage. Pour ce faire, les chasseurs et les piégeurs sont invités à fournir au Ministère une dent de l'animal (première prémolaire de la mâchoire supérieure) qu'ils ont prélevé lorsqu'ils enregistrent leur gibier auprès d'un délégué (station d'enregistrement). L'âge est ensuite obtenu à partir d'une coupe transversale de la dent sur laquelle il est possible de compter les anneaux de croissance représentant chacun une année de vie ([Figure 11](#)).

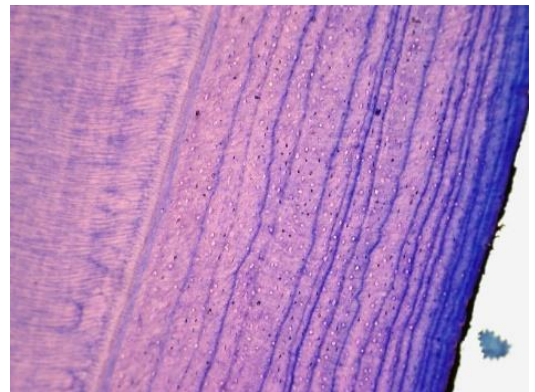


Figure 11. Coupe transversale d'une prémolaire d'ours noir présentant les anneaux de croissance.

Depuis quelques années, le nombre total de dents récoltées aux stations d'enregistrement n'a cessé de diminuer ([Figure 12](#)).

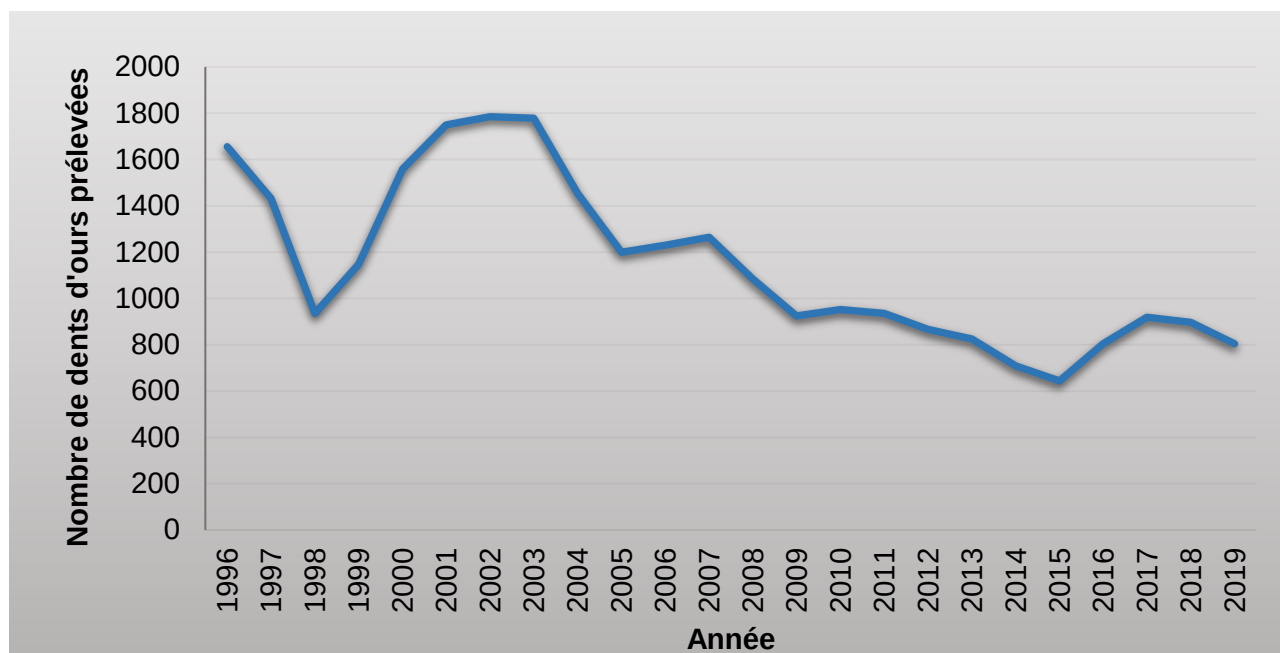


Figure 12. Nombre de dents d'ours noirs prélevées au fil du temps à l'échelle provinciale.

Bien que divers gestionnaires de territoires fauniques structurés fournissent aussi des échantillons, le nombre demeure insuffisant pour calculer des indicateurs de suivi performants. Il est primordial d'accentuer l'effort d'échantillonnage afin d'augmenter la précision des indicateurs et consolider leur utilisation à long terme.

Dès le début du plan de gestion, le Ministère analysera les diverses options possibles pour assurer la collecte d'un nombre suffisant de dents au cours des prochaines années. D'ailleurs, depuis quelques années, il est possible pour les chasseurs et les piégeurs de [consulter l'âge des ours](#) pour lesquels ils ont soumis la dent de l'animal.

Action 2.1.2 Consolider les données relatives à l'effort de chasse.

Actuellement, le permis de chasse à l'ours noir permet à un chasseur d'utiliser son permis dans n'importe quelle zone de chasse, en respect de la réglementation en vigueur. Il est donc possible d'établir l'effort de chasse à l'échelle provinciale. En revanche, puisqu'il ne s'agit pas d'un permis spécifique à une zone, comme c'est le cas, par exemple, pour l'orignal, le Ministère estime l'effort pour chacune des zones grâce aux utilisateurs qui acceptent, au moment de l'achat de leur permis, de préciser la zone dans laquelle ils pratiqueront leur activité (déclaration volontaire).

À ce jour, le succès de la déclaration volontaire est adéquat, mais tout de même variable d'une année à l'autre ainsi que d'une région à l'autre. Le Ministère analysera les options disponibles pour améliorer l'estimation de l'effort de chasse et fera des recommandations à cet effet.

Action 2.1.3 Mettre à jour les paramètres démographiques des populations d'ours noirs.

Grâce à son étude sur la dynamique des populations d'ours noirs dans un contexte d'aménagement forestier et de changements climatiques, le Ministère sera en mesure, entre autres, de mettre à jour les paramètres démographiques des populations d'ours noirs. Les taux de productivité et de survie de l'ours seront estimés dans une vaste gamme de conditions environnementales représentatives des forêts québécoises. À l'aide de simulations, il sera ensuite possible d'évaluer l'évolution probable des populations dans le temps.

Pour ce faire, diverses mesures sont prises sur les ours capturés à l'été et munis de colliers émetteurs. L'âge des individus est déterminé grâce à la collecte d'une prémolaire. L'état de santé général est aussi évalué par une prise de sang et une série de mesures corporelles comme la masse et la longueur totale. À l'hiver, ces ours sont visités dans leur tanière afin d'évaluer la productivité des femelles (nombre d'oursons), procéder à l'ajustement du collier et reprendre les mesures corporelles.



Action 2.1.4 Développer une approche de suivi des populations d'ours noirs à l'échelle provinciale.

Dès le début du plan de gestion, le Ministère procédera à une revue exhaustive des systèmes de suivi de l'ours noir utilisés en Amérique du Nord. Une analyse sera ensuite effectuée sur les données cumulées au Québec depuis les débuts de la gestion de l'ours afin d'évaluer quels indicateurs sont les plus pertinents et utiles à la gestion de l'espèce. Il sera ensuite possible de bonifier le système de suivi des populations d'ours noirs en intégrant notamment les volets discutés précédemment et en développant de nouveaux outils, au besoin.

Objectif 2.2 Définir des objectifs de population et de récolte d'ours noirs par zone de chasse.

Action 2.2.1 Déterminer la taille des populations souhaitées dans chacune des zones de chasse en prenant en compte, notamment, des réalités régionales (cohabitation, qualité d'habitat, etc.).

Action 2.2.2 Établir, par zone de chasse, le niveau de récolte d'ours noir compatible avec l'objectif de taille de population déterminé et en fonction de l'analyse des indicateurs de suivi.

Enjeu 3 : Cohabitation avec l'ours noir

Viser une meilleure coexistence entre l'ours noir et la collectivité

Chaque année, plusieurs signalements d'ours importuns sont enregistrés au Québec, mais près du tiers ne nécessitent aucune intervention de la Protection de la faune du Québec (Figure 13). Il importe de

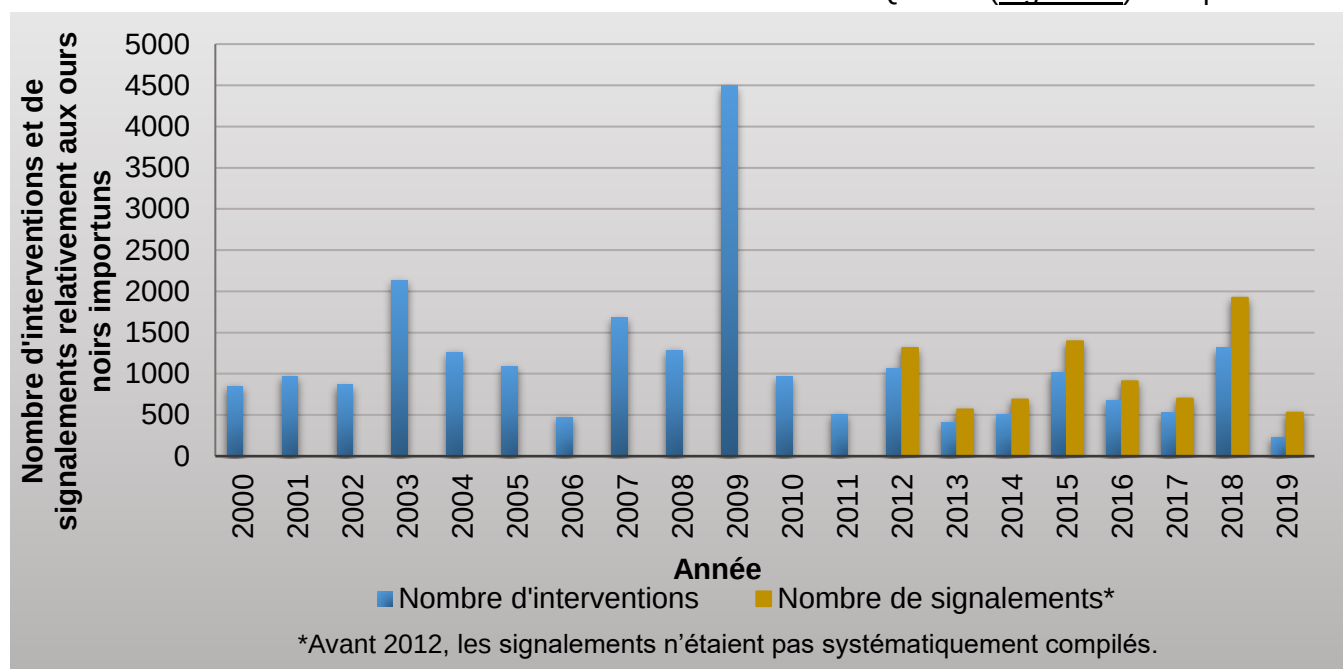


Figure 13. Évolution du nombre d'interventions et de signalements d'ours importuns de 2000 à 2019 selon les données de la Protection de la faune du Québec.

rappeler que la très grande majorité des rencontres avec un ours noir sont sans conséquence et que les cas d'attaque sont marginaux au Québec. D'ailleurs, les problèmes de cohabitation avec l'ours noir ne sont généralement pas liés à une densité élevée de l'espèce, mais plutôt à la présence de sources de nourriture d'origine anthropique (Massé et coll., 2015). Durant les années de faible production de petits fruits et de noix en milieu naturel, les ours se déplaceront sur de plus longues distances pour trouver de la nourriture et deviendront plus opportunistes si des sources de nourriture lui sont rendues accessibles par l'homme. C'est d'ailleurs durant les années de disette que le nombre d'interventions (sensibilisation citoyenne, capture et relocalisation d'ours, etc.) effectuées par la Protection de la faune du Québec est le plus élevé. La hausse du prélèvement sportif, l'automne, durant ces années de disette, suggère aussi de plus grands déplacements des animaux.

La gestion de l'espèce vise donc un équilibre entre la mise en valeur des ressources fauniques et les préoccupations des citoyens, des propriétaires ou des utilisateurs du milieu forestier et agricole.

Objectif 3.1 Favoriser la mise en place de mesures minimisant les inconvénients liés à la présence d'ours noirs.

Action 3.1.1 Développer des outils visant la prévention et la sensibilisation

À ce jour, plusieurs outils de communication visant à sensibiliser les citoyens relativement à la présence d'ours noir sont disponibles. Des politiques sont également bien établies en ce qui concerne la gestion des ours importuns par les intervenants concernés. Malgré cela, des situations problématiques peuvent survenir ponctuellement. Il convient donc de revoir et de bonifier, au besoin, ces outils.

Le Ministère procédera à une revue exhaustive des outils et des procédures de gestion de la cohabitation entre l'ours et l'humain utilisés dans les autres administrations de l'Amérique du Nord. Certaines agences, notamment dans le sud-est des États-Unis, ont d'ailleurs des programmes reconnus leur permettant de guider les actions des citoyens et des autres intervenants du milieu relativement à la présence d'ours noirs (p. ex., [Bearwise](#)). Une révision des outils au Québec sera ensuite effectuée. Au terme de ces analyses, des recommandations seront faites quant aux actions à mettre en place pour améliorer la cohabitation avec l'ours noir en amont des situations problématiques. La possibilité de mettre en place des approches de gestion locale pour prévenir de telles situations sera évaluée.

Action 3.1.2 Baliser la pratique de l'activité de nourrissage aux fins d'observation en collaboration avec les divers intervenants concernés.

Il a été démontré que les ours fréquentant les sites de nourrissage modifient de façon considérable leur comportement, ce qui peut éventuellement influencer la dynamique d'une population et altérer le comportement naturel de l'espèce (Massé, 2012). Ces modifications pourraient même engendrer une augmentation des problématiques de cohabitation entre l'ours et l'humain. Il importe donc d'encadrer la pratique de l'activité de nourrissage afin de limiter d'éventuelles sources de conflits.



Enjeu 4 : Gestion par la récolte sportive

Assurer une mise en valeur optimale par des mesures de gestion adaptées

En raison de son double statut — gros gibier et animal à fourrure — et de sa faible productivité, la gestion de l'ours est bien particulière et il est nécessaire d'adopter une approche prudente quant à la mise en place de nouvelles possibilités de prélèvement. Pour ce nouveau plan de gestion, plusieurs signaux, dont l'augmentation de la récolte au cours des dernières années, combinée à l'état des indicateurs de suivi, et la prise en compte de divers enjeux locaux indiquent qu'il est possible de dégager un potentiel de récolte supplémentaire dans certaines zones de chasse (Figure 14).

Objectif 4.1 Développer des modalités d'exploitation efficaces, à l'échelle des zones de chasse ², en considérant l'ours noir comme une ressource renouvelable de grande valeur.

Trois principes ont guidé l'élaboration de ces modalités, tout en tenant compte des particularités de chaque zone de chasse :

- Prioriser la récolte par la chasse et le piégeage le printemps : la saison printanière demeure prioritaire, puisqu'elle est spécifique à l'espèce et rassemble le plus grand nombre d'adeptes;
- Lorsque permise, synchroniser la chasse d'automne avec celle des cervidés : la fourrure est de bonne qualité à partir de la mi-septembre et les températures fraîches facilitent la conservation de la venaison. Au Québec, 40 % des chasseurs sont favorables à une saison de chasse automnale (SOM, 2015). Cette saison offre donc une occasion supplémentaire aux chasseurs;
- Favoriser le partage de la ressource entre les chasseurs et les piégeurs.

Action 4.1.1 Maintenir une limite de prise annuelle d'un ours par chasseur dans les zones où le potentiel de récolte est atteint et augmenter la limite de prise à deux ours par chasseur (un par saison) dans les zones où le potentiel de récolte le permet (Figure 15).

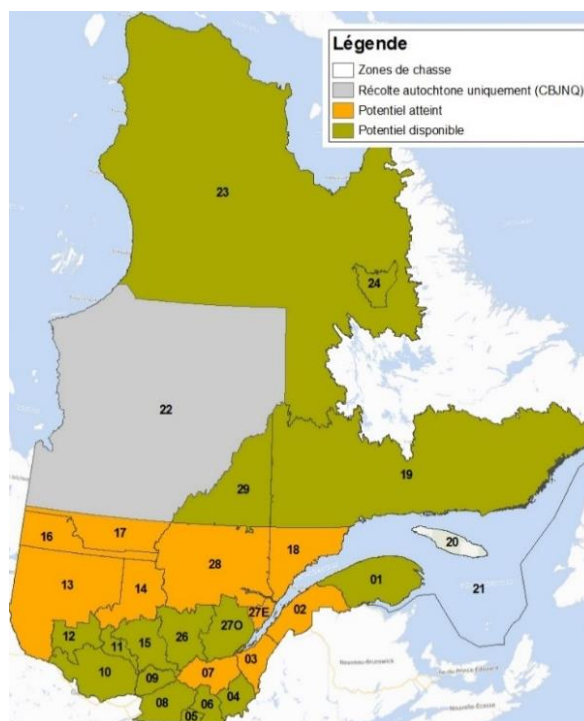


Figure 14. Potentiel de récolte en fonction des zones de chasse pour le Plan de gestion de l'ours noir 2020-2027.

² Les territoires régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) ainsi que les réserves à castor conservent leur statut. La chasse à l'ours noir dans la zone 22 ainsi que le piégeage des animaux à fourrure sur l'ensemble du territoire demeurent exclusifs aux personnes autochtones.

Action 4.1.2 Maintenir une saison de chasse printanière de six semaines (du 15 mai au 30 juin) dans toutes les zones de chasse. Ajouter ou maintenir une saison de chasse automnale, synchronisée avec celle des cervidés, seulement dans les zones où le potentiel de récolte le permet ([annexe 4](#)).

Action 4.1.3 Maintenir une limite de prise annuelle de deux ours par piégeur dans les UGAF des zones où le potentiel de récolte est atteint et augmenter la limite de prise à trois ou quatre ours par piégeur dans les UGAF des zones où le potentiel de récolte le permet ([Figure 16](#)).

Action 4.1.4 Maintenir une saison de piégeage printanière de six semaines (du 15 mai au 30 juin) dans toutes les UGAF, y compris les réserves fauniques*. Synchroniser la date d'ouverture du piégeage automnal avec celle de la saison prévue pour les canidés ([annexe 5](#)). Cette action est mise en place afin d'éviter les captures accidentelles, hors saison, puisque certains engins autorisés pour capturer des canidés permettent aussi de capturer des ours noirs.

* Dorénavant, il est donc permis de piéger l'ours noir, le printemps, dans toutes les réserves fauniques.

Action 4.1.5 Modifier les périodes durant lesquelles le dépôt d'appâts est interdit pour les zones 23, 24 et 27 ouest afin qu'elles concordent avec les périodes d'exploitation par la chasse.

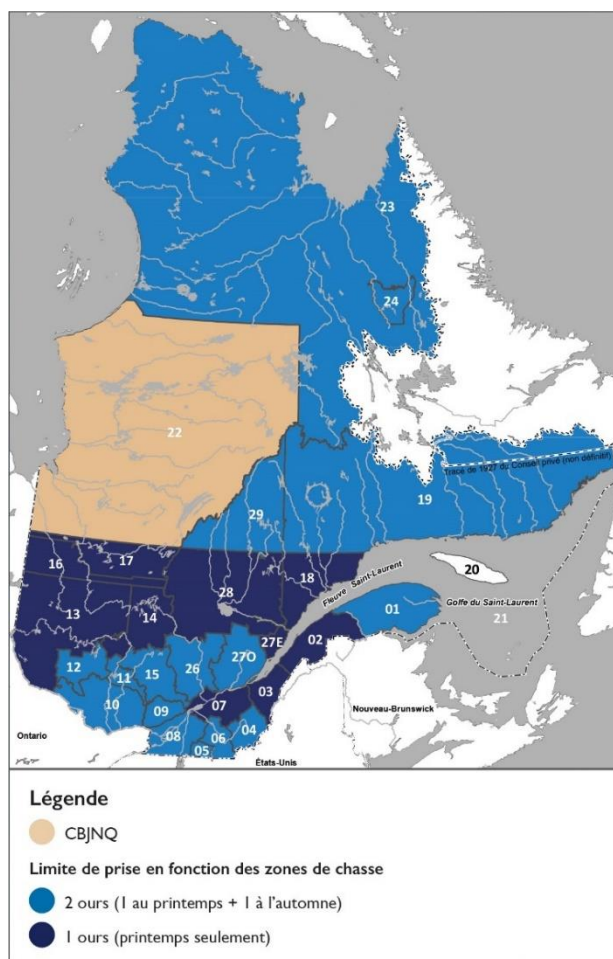
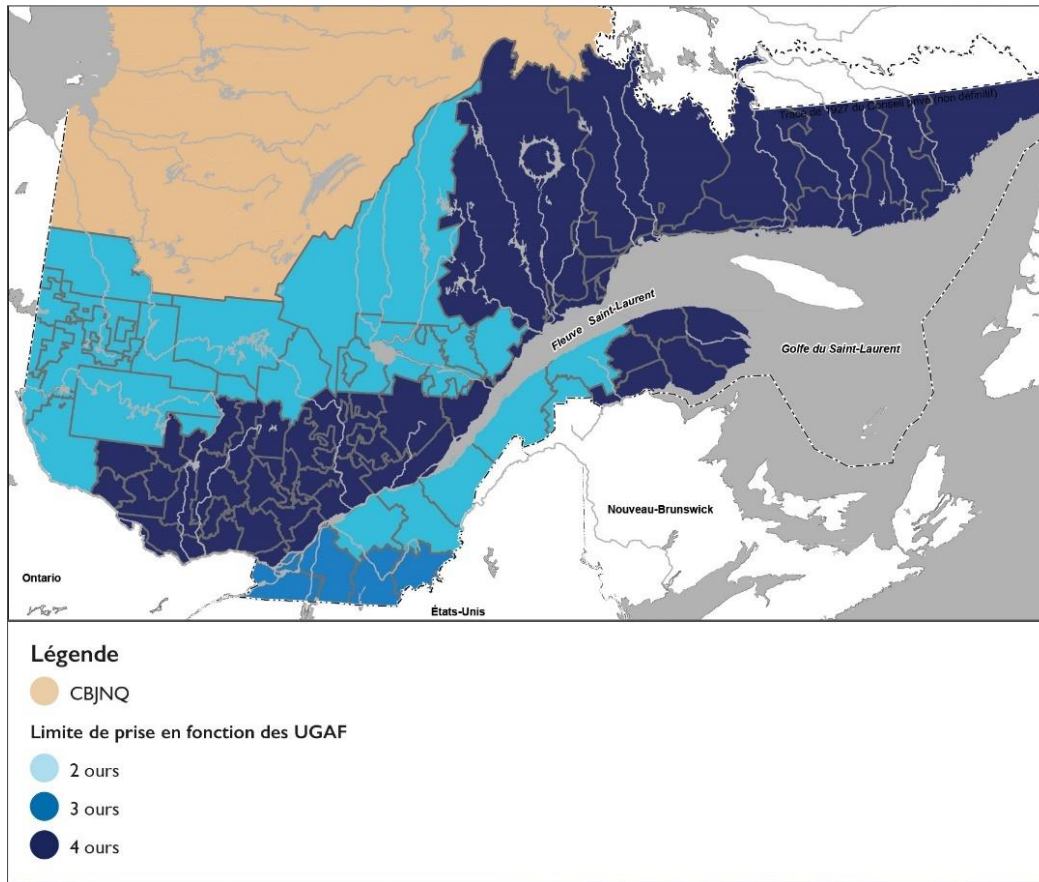


Figure 15. Limite de prise annuelle à la chasse.



Objectif 4.2 Consolider et développer l'intérêt des utilisateurs.

Action 4.2.1 Développer des outils visant à améliorer la mise en valeur de l'ours noir.

Action 4.2.2 Donner le pouvoir habilitant au ministre de déterminer les cas et les conditions dans lesquelles une personne ne peut abandonner la chair comestible de l'ours noir ou en négliger la conservation, et poursuivre les discussions avec les partenaires concernés pour en préciser les balises d'application réglementaire.

Action 4.2.3 Poursuivre les discussions avec les partenaires visant à sensibiliser les piégeurs quant à l'importance de visiter les pièges à capture vivante quotidiennement et les enjeux éthiques qui en découlent.

Enjeu 5 : Cheptel en santé

Aucune maladie ou aucun parasite largement répandus ne menace actuellement les populations d'ours noirs au Québec. Cependant, le Ministère s'engage à poursuivre la surveillance de l'apparition de nouvelles maladies qui pourraient infecter le cheptel, de même que la sensibilisation relative à [la bonne cuisson de la venaison](#). En effet, la viande de l'ours est l'une des viandes de gibier les plus savoureuses. Il faut cependant s'assurer d'atteindre une température de cuisson interne de 74 °C pour éliminer les risques liés aux parasites, notamment à la [trichinellose \(*Trichinella* sp.\)](#).

À cet effet, le gouvernement du Québec collabore périodiquement à des études dirigées par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Ces études permettent de maintenir à jour les connaissances scientifiques sur l'incidence du taux de trichines dans la population d'ours noirs au Québec. Des travaux réalisés au cours du dernier cycle de gestion ont révélé qu'un seul des 250 ours analysés était porteur de trichines, permettant d'établir la prévalence de ce parasite à 0,4 % des ours échantillonnés (Gasca-Gimeno, 2019). Ce résultat est inférieur au taux de prévalence de 0,9 % résultant des travaux menés en 2004 (Côté, 2006).

Conclusion

L'élaboration de ce plan de gestion a été guidée par la volonté de poursuivre les efforts, amorcés dès le premier plan de gestion de l'espèce, visant à mettre en valeur l'ours noir, tant auprès des chasseurs et des piégeurs qu'auprès de la population en général. Les objectifs et les actions établis permettront de répondre aux enjeux actuels de la gestion de l'ours noir liés notamment aux connaissances sur l'habitat, au maintien des populations à des densités compatibles avec les besoins de tous les intervenants du milieu, à la cohabitation entre l'ours et l'humain et à l'adoption de mesures de gestion efficaces et régionalement adaptées à la chasse et au piégeage.

Tout en respectant l'état des populations, ce plan de gestion de l'ours noir permet aussi d'offrir des produits de chasse et de piégeage attractifs aux clientèles, ainsi que de simplifier la réglementation pour les utilisateurs.

De plus, au cours des prochaines années, diverses actions permettront au Ministère de bonifier le suivi des populations et ainsi d'optimiser la gestion de l'espèce. Les modalités de gestion mises en œuvre dans ce plan seront d'ailleurs réévaluées régulièrement afin de s'assurer qu'elles répondent bien aux enjeux définis et elles seront adaptées au besoin.



Littérature citée

- BOULANGER, J., G. C. WHITE, B. N. MCLELLAN, J. WOODS, M. PROCTOR et S. HIMMER (2002). "A meta-analysis of grizzly bear DNA mark-recapture projects in British Columbia, Canada: invited paper", *Ursus*, vol. 13, p. 137-152.
- BRODEUR, V., (2008). "Habitat selection by black bears in an intensively logged boreal forest", *Canadian Journal of Zoology*, 86: 1307-1316.
- BUNNELL, F. et D. TAIT (1981). "Population dynamics of bears – implications", Conference paper, January 1981, 75-98.
- CÔTÉ, N. (2006). *Trichinetti sp. chez l'ours noir (Ursus americanus) au sud du 50^e parallèle au Québec*, Canada, Université de Montréal, Faculté de médecine vétérinaire, 2M11.3497.1.
- COY, P. L. et D. L. GARSHELIS (1992). "Reconstructing reproductive histories of black bears from the incremental layering in dental cementum", *Canadian Journal of Zoology*, 70: 2150-2160.
- DESNOYERS, M. et C. DUSSAULT (2014). *Relations entre le régime alimentaire et la dynamique des populations chez l'ours noir : revue de la littérature et des informations disponibles au Québec*, Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, 71 p.
- DUSSAULT, C., S. MASSÉ, C. CHICOINE, C. DUSSAULT, S. LEFORT et M.-H. ST-LAURENT (2014a). *Inventaire de l'ours noir dans la pessière noire au Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'été 2012*, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Québec, 25 p.
- DUSSAULT, C., S. MASSÉ, J. MILETTE et SÉBASTIEN LEFORT (2014b). *Inventaire de l'ours noir dans la sapinière à bouleau jaune en Mauricie à l'été 2013*, Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, 29 p.
- DUSSAULT, C., S. MASSÉ, A. DUMONT, SÉBASTIEN LEFORT et OLIVIER TRUDEL (2016c). *Inventaire de l'ours noir dans l'érablière à bouleau jaune en Outaouais à l'été 2014*, Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, 23 p.
- DUSSAULT, CHRISTIAN, SOPHIE MASSÉ, MARTIN DORAIS, SÉBASTIEN LEFORT (2017). *Inventaire de l'ours noir dans la sapinière à bouleau blanc en Gaspésie à l'été 2015*, Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 22 p.
- ÉCORESSOURCES (2014). *L'industrie faunique comme moteur économique régional. Une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012*, rapport préparé pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, 71 p.
- ELOWE, K. D. et W. E. DODGE (1989). "Factors Affecting Black Bear Reproductive Success and Cub Survival", *The Journal of Wildlife Management*, 53: 962-968.
- GASCA-GIMENO, S. (2019). *Études de Trichinella spp. sur la population d'ours noirs au Québec en 2018*, rapport de stage, Université de Montréal, Faculté de médecine vétérinaire, 36 p.
- JOLICOEUR, H. (1997). *Bilan de l'exploitation de l'ours noir au Québec — Diagnostique sur l'exploitation de l'ours noir période 1984-1995*, 48 p.

- JOLICOEUR, H., F. GOUDRAULT et M. CRÊTE (2006). *Étude de la dynamique de deux populations d'ours noirs de l'Outaouais fortement exploitées par la chasse et le piégeage, 1995-1995*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune, Direction régionale de l'Outaouais, 105 p.
- LAMONTAGNE, G., H. JOLICOEUR et R. LAFOND (1999). *Plan de gestion de l'ours noir 1998-2002*, Faune et Parcs, Direction de la faune et des habitats, gouvernement du Québec, 336 p.
- LAMONTAGNE, G., H. JOLICOEUR et S. LEFORT (2006). *Plan de gestion de l'ours noir, 2006-2013*, Direction du développement de la faune, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 487 p.
- LEBLANC, N. et C. SAMSON (2006). *Paramètre d'exposition chez les mammifères — Ours noir*, fiche descriptive, Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 17 p.
- LIMOGES, C. (1999). *Caractérisation et estimation de l'utilisation des érablières recherchées par l'ours noir (Ursus americanus) dans une forêt mixte du sud du Québec*, mémoire de maîtrise, Faculté des études supérieures de l'Université Laval, 76 p.
- MASSÉ, S. (2012). *Impacts d'un site de nourrissage à des fins d'observation sur l'utilisation de l'espace et la sélection de l'habitat de l'ours noir (Ursus americanus) en forêt boréale*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi, 53 p.
- MASSÉ, S., C. DUSSAULT et S. LEFORT (2015). *Distribution spatiale et temporelle des signalements d'ours noirs importuns au Québec*, Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, 37 p.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2018). [Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 applicable aux unités d'aménagement 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51 de la région de l'Outaouais](#), gouvernement du Québec, Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais, 159 p.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2019). *La maladie corticale du hêtre* [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/protection-milieu-forestier/protection-forets-insectes-maladies/maladies-fiches/maladie-corticale-hetre/>].
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2020). *Évolution de la maladie corticale du hêtre au Québec en 2019*, Québec, gouvernement du Québec, Direction de la protection des forêts, 14 p.
- ONORATO, D. P., E. C. HELLGREN, R. A. VAN DEN BUSSCHE et D. L. DOAN-CRIDER (2004). "Phylogeographic Patterns within a Metapopulation of Black Bears (*Ursus americanus*) in the American Southwest", *Journal of Mammalogy*, 85: 140-147.
- ROGERS, L. L. (1987). "Effects of Food Supply and Kinship on Social Behavior, Movements, and Population Growth of Black Bears in Northeastern Minnesota", *Wildlife Monographs*, 3-72.
- ROMAIN-BONDI, K. A., R. B. WIELGUS, L. WAITS, W. F. KASWORM, M. AUSTIN et W. WAKKINEN (2004). "Density and population size estimates for North Cascade grizzly bears using DNA hair-sampling techniques", *Biol. Conserv.*, vol. 117, p. 417-428.

- ROY, J., V. ALBERT et L. BERNATCHEZ (2007). *Projet d'inventaire de l'ours noir dans la zone 10 par la technique de capture-recapture à l'aide de marqueurs génétiques* (Projet Outaouais 2005), Université Laval et ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 164 p.
- SAMSON, C. et J. HUOT (1995). "Reproductive Biology of Female Black Bears in Relation to Body Mass in Early Winter", *Journal of Mammalogy*, 76: 68-77.
- SOM (2015). *Étude auprès de la clientèle actuelle et potentielle de chasseurs et de piégeurs d'ours noir*, rapport final présenté au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, 257 p.
- UNGER, D. E., J. J. COX, H. B. HARRIS, J. L. LARKIN, B. AUGUSTINE, S. DOBEY, J. M. GUTHRIE, J. T. HAST, R. JENSEN, S. MURPHY, J. PLAXICO et D. S. MAEHR (2013). "History and Current Status of the Black Bear in Kentucky", *Northeastern Naturalist*, 20: 289-308.

Autres sources d'information liées à l'ours noir

- Page Internet du Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027 :
<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/ours-noir/>
- Statistiques de chasse et de piégeage :
<https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/etudes-rapports-recherche-statistiques/statistiques-de-chasse-de-piegeage/>
- Collecte de dents d'ours noirs :
<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/collecte-dents-originaux-ours-noirs>
- Préparation et cuisson sécuritaire de viande de gibier :
<https://www.quebec.ca/sante/alimentation/salubrite-des-aliments/preparation-aliments-cuisson-securitaires/viande-gibier-sauvage-chasseurs>
- Évolution des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage :
<https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/etudes-rapports-recherche-statistiques/evolution-des-ventes-de-permis-de-chasse-de-peche-et-de-piegeage/>
- Principales règles de chasse sportive au Québec :
<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/>
- Principales règles de piégeage au Québec :
<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage>
- Vivre en sécurité avec l'ours noir :
<https://mffp.gouv.qc.ca/faune/securite/ours-responsabilite.jsp>
- Programme d'information et de solutions en lien avec la cohabitation avec l'ours noir, développé par les administrations du sud-est des États-Unis :
<https://bearwise.org/>

Annexe 1. Organismes qui se sont prononcés au cours des consultations sur le Plan de gestion de l'ours noir 2020-2027

Partenaires membres de la Table nationale de la Faune

Organisme

Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ)

Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ)

Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs (FédéCP)

Fondation de la faune du Québec (FFQ)

Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)

Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)

Zecs Québec

Partenaires membres des tables régionales de la faune

Organisme

Association des pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue

Association des pourvoiries du Bas-Saint-Laurent

Association des pourvoiries de Charlevoix

Association des pourvoiries de Lanaudière

Association des pourvoiries de l'Outaouais

Pourvoirie du lac Paul

Association des trappeurs de l'Abitibi-Témiscamingue

Association des piégeurs de la Capitale-Nationale

Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord

Association des trappeurs indépendants de l'Estrie

Association des trappeurs professionnels du Québec

Association des trappeurs de Montréal-Laval-Montérégie

Association des trappeurs indépendants de l'Outaouais

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Abitibi-Témiscamingue

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Capitale-Nationale

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Centre-du-Québec

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Chaudière-Appalaches

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Estrie

Région administrative

Abitibi-Témiscamingue

Bas-Saint-Laurent

Capitale-Nationale

Lanaudière

Outaouais

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Abitibi-Témiscamingue

Capitale-Nationale

Côte-Nord

Estrie

Lanaudière

Montréal-Laval-Montérégie

Outaouais

Abitibi-Témiscamingue

Capitale-Nationale

Centre-du-Québec

Chaudière-Appalaches

Estrie

Partenaires membres des tables régionales de la faune (suite)

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Lanaudière	Lanaudière
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Laurentides	Laurentides
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Mauricie	Mauricie
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Montréal-Laval-Montérégie	Montréal-Laval-Montérégie
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Outaouais	Outaouais
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs — Saguenay—Lac-Saint-Jean	Saguenay—Lac-Saint-Jean
Association de chasse et de pêche de Forestville	Côte-Nord
Association de chasse et de pêche de Chibougamau	Nord-du-Québec
SEPAQ — Bas-Saint-Laurent	Bas-Saint-Laurent
SEPAQ — Capitale-Nationale	Capitale-Nationale
SEPAQ — Côte-Nord	Côte-Nord
SEPAQ — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
SEPAQ — Laurentides	Laurentides
SEPAQ — Mauricie	Mauricie
SEPAQ — Outaouais	Outaouais
SEPAQ — Saguenay—Lac-Saint-Jean	Saguenay—Lac-Saint-Jean
Le Territoire Populaire Chénier Inc. — Réserve faunique Duchénier	Bas-Saint-Laurent
Regroupement régional des gestionnaires de zec de l'Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue
Regroupement régional des gestionnaires de zec du Bas-Saint-Laurent	Bas-Saint-Laurent
Association sportive Batiscan-Neilson	Capitale-Nationale
Association sportive Miguick	Capitale-Nationale
Regroupement régional des gestionnaires de zec de Charlevoix	Capitale-Nationale
Zec de l'oie blanche de Montmagny	Chaudière-Appalaches
Regroupement régional des gestionnaires de zec de la Côte-Nord	Côte-Nord
Regroupement régional des gestionnaires de zec des Hautes-Laurentides	Laurentides
Regroupement régional des gestionnaires de zec de la Mauricie	Mauricie
Saumon rivière Malbaie	Capitale-Nationale
Fédération québécoise pour le saumon atlantique	Côte-Nord
Fédération québécoise pour le saumon atlantique	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Fédération québécoise pour le saumon atlantique	Montréal
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue
Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec	Estrie
Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Conseil régional de l'environnement	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Partenaires membres des tables régionales de la faune (suite)

Agence forestière de la Montérégie	Montréal-Laval-Montérégie
Groupe forestier du Haut-Yamaska	Montréal-Laval-Montérégie
Administration régionale de la Baie-James	Nord-du-Québec
Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale	Capitale-Nationale
Union des producteurs agricoles de l'Estrie	Estrie
Union des producteurs agricoles de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Union des producteurs agricoles de la Mauricie	Mauricie

Communautés autochtones

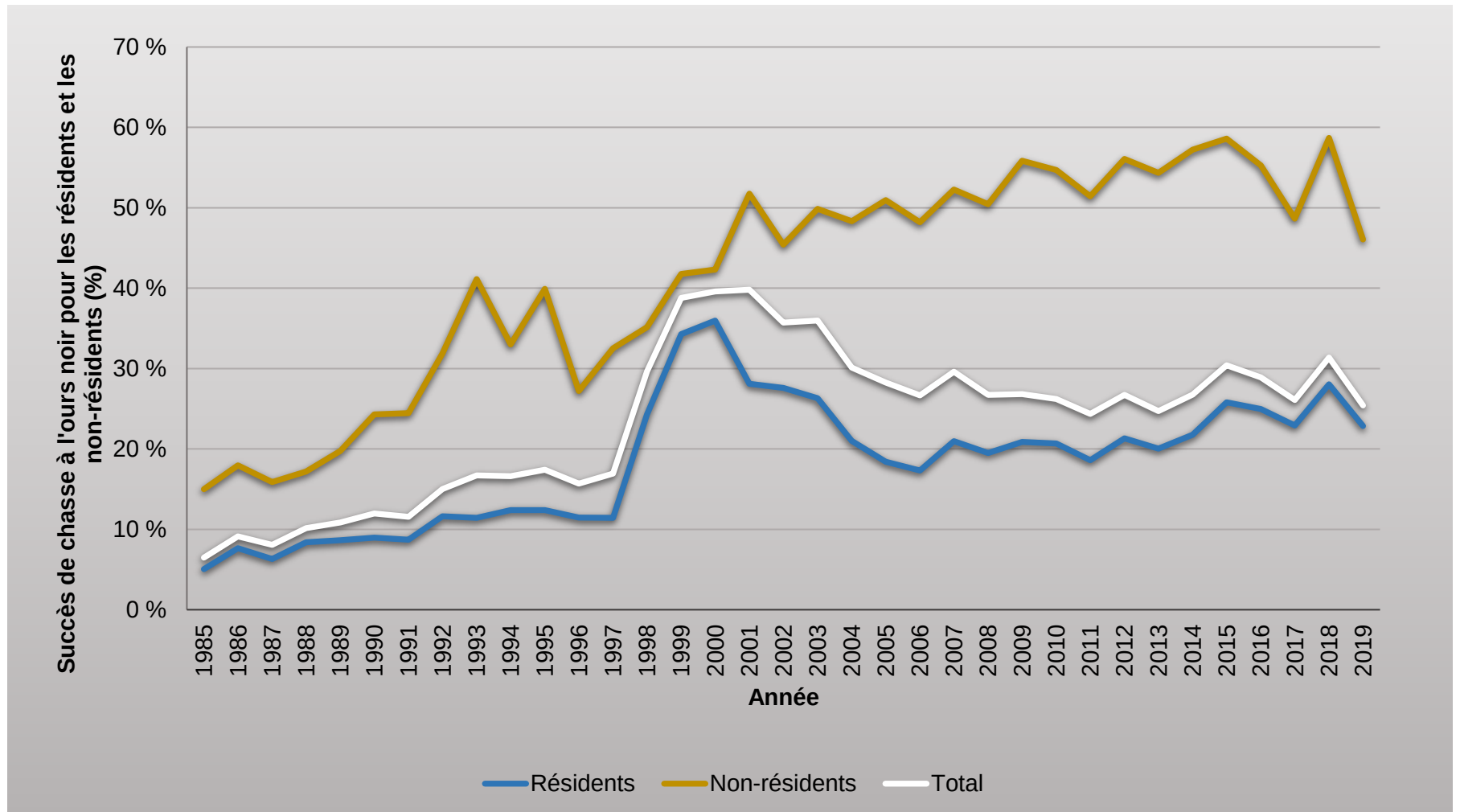
Communauté

Nation Anicinape de Kitcisakik
 Nation Anishnabe de Lac-Simon
 Timiskaming First Nation
 Wolf Lake First Nation
 Kebaowek First Nation*
 Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag
 Nation huronne-wendat
 Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit
 Conseil des Innus de Pessamit
 Première Nation des Innus de Nutashkuan
 Mi'gmaoewi Mawioomi Secretariat
 Conseil des Atikamekw de Manawan*
 Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
 Mohawk Council of Kahnawake
 Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP)
 Kitigan Zibi Anishinabeg
 Première Nation des Innus de Pekuakamiulnuatsh

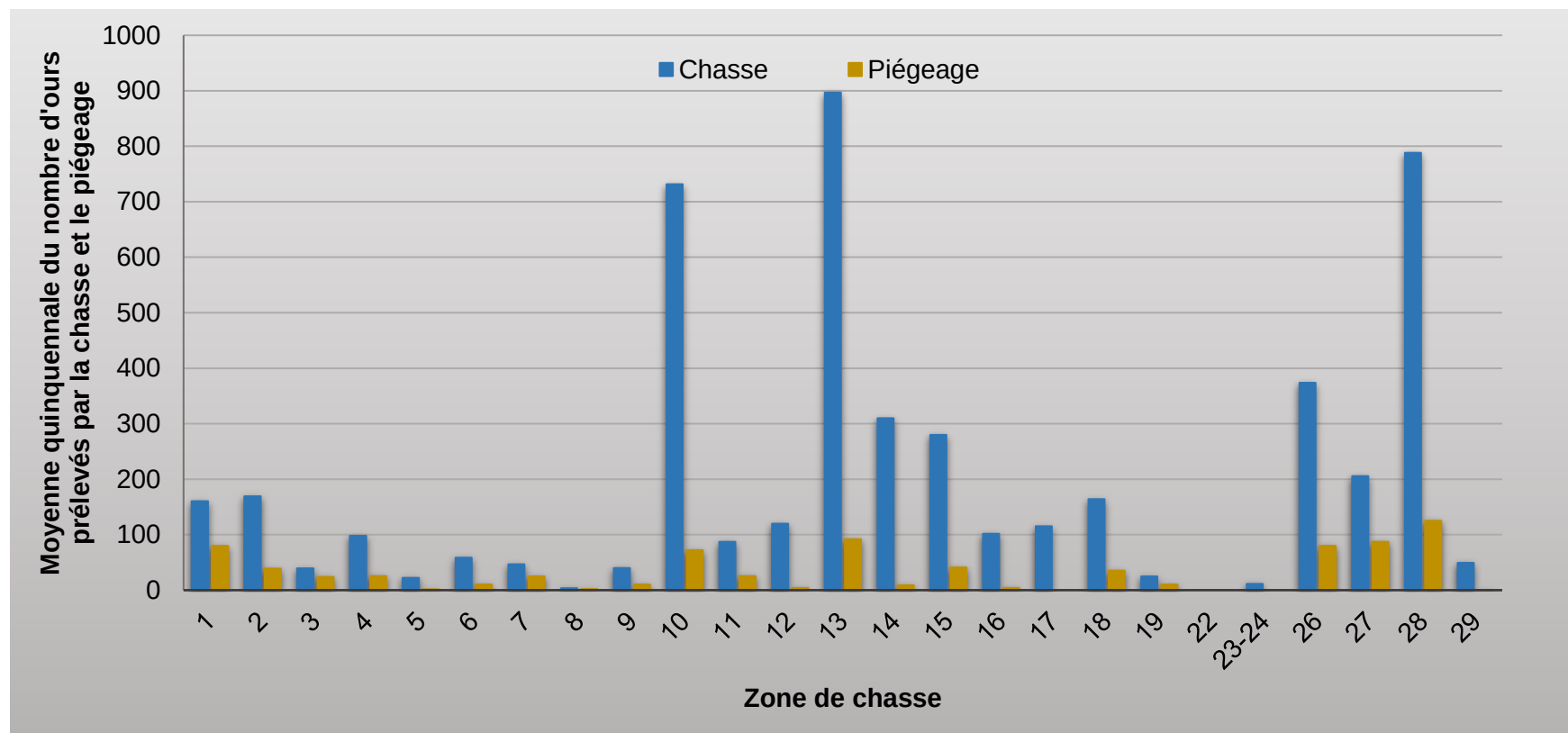
Région administrative

Abitibi-Témiscamingue
 Abitibi-Témiscamingue
 Abitibi-Témiscamingue
 Abitibi-Témiscamingue
 Abitibi-Témiscamingue
 Bas-Saint-Laurent
 Capitale-Nationale
 Côte-Nord
 Côte-Nord
 Côte-Nord
 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 Lanaudière
 Mauricie-Centre-du-Québec
 Montérégie
 Nord-du-Québec
 Outaouais
 Saguenay-Lac-Saint-Jean

Annexe 2. Succès de chasse à l'ours noir à l'échelle provinciale



Annexe 3. Moyenne quinquennale (2015-2019) du prélèvement d'ours noir par zone de chasse



Annexe 4. Calendrier des périodes de chasse

Saison printanière de chasse et de piégeage uniformisée du 15 mai au 30 juin
dans toutes les zones de chasse et UGAF

Calendrier des périodes de chasse automnale à l'ours noir dans les différentes zones de chasse au Québec*

Zones de chasse	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
Zone 1		ARC-ARB	← 9 jours	
Zone 4			ARC-ARB	← 14 jours 16 jours → AAF
Zone 5			ARC-ARB	← 14 jours 16 jours → AAF
Zone 6			ARC-ARB	← 14 jours 16 jours → AAF
Zone 8			ARC-ARB	← 14 jours 16 jours → AAF
Zone 9			ARC-ARB	← 14 jours
Zone 10		14 jours →	ARC-ARB	ACB-FUS ← 5 jours 16 jours → AAF
Zone 11 est			ARC-ARB	← 16 jours
Zone 11 ouest		ARC-ARB	← 9 jours	
Zone 12		ARC-ARB	← 16 jours	
Zone 15**		ARC-ARB	← 9 jours	
Zone 19 SO		ARC-ARB	← 16 jours AAF	← 30 jours
Zone 19 SE		ARC-ARB	← 16 jours AAF	← 44 jours
Zone 19 SNO		ARC-ARB	← 12 AAF	← 31 jours
Zone 23-24**	← Début 1 ^{er} août	AAF	← 76 jours	
Zone 26		ARC-ARB	← 16 jours AAF	← 16 jours
Zone 27 O		ARC-ARB	← 16 jours AAF	← 16 jours
Zone 29		ARC-ARB	← 16 jours AAF	← 30 jours

Légende

- Synchronisé avec la chasse aux cerfs
- Synchronisé avec la chasse à l'original
- Nouvelle chasse d'automne
- Dates fixes chaque année

- ARC-ARB Arc et arbalète
- AAF Arme à feu, arc et arbalète
- ACB Arme à chargement par la bouche, arc et arbalète
- FUS Fusil de chasse, arme à chargement par la bouche, arc et arbalète

** Arbalète interdite dans les zones 15, 23 et 24

Autres composantes du plan de gestion

Outre les nouvelles modalités d'exploitation, les actions prévues dans le Plan de gestion de l'ours noir 2020-2027 permettront de bonifier le suivi de l'espèce et de valoriser l'utilisation de la chair d'ours.

* Les dates automnales de chasse à l'ours noir varient chaque année. Pour connaître les dates précises, veuillez vous référer au site Web : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/reglementation.

Annexe 5. Périodes de piégeage à l'ours noir selon les unités de gestion des animaux à fourrure

<u>Unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF)</u> ³	Saison de piégeage à l'ours noir	
	Saison printanière	Saison automnale
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 17, 20, 21, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66	15 mai au 30 juin	18 octobre au 15 décembre
8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 36, 37, 40, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86		25 octobre au 15 décembre

³ Dans les UGAF 6, 7 (à l'exception de la réserve faunique), 29, 31, 32, 50, 56, 60 et 87 à 96, le piégeage est réservé exclusivement aux personnes (autochtones) visées dans le *Règlement sur les réserves à castor* et par la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec

